



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2024

**PROGRAMME 302**

Facilitation et sécurisation des échanges



PROGRAMME 302  
**Facilitation et sécurisation des échanges**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Florian COLAS**

*Directeur général des douanes et droits indirects*

Responsable du programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

Le contrat d'objectifs et de moyens signé en décembre 2021 entre la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers fixe les grandes orientations stratégiques de la douane jusqu'en 2025. Il affirme l'identité et le rôle de la DGDDI en tant qu'administration de la frontière et de la marchandise, tant dans la lutte contre les trafics que dans l'accompagnement des entreprises à l'international. Ce contrat inclut également un renforcement des capacités d'action des services douaniers et la modernisation de leurs conditions d'exercice. Cette troisième année de mise en œuvre a permis d'avancer sur les 19 axes définis.

### L'année 2024 aura été marquée par une performance de très haut niveau

Avec plus de 105 tonnes de stupéfiants saisis sur le territoire national, l'année 2024 est une année record en matière de lutte contre les trafics. La douane a notamment intercepté près de 21 tonnes de cocaïne (+75 % par rapport à 2023) et contribué à la saisie de 32 tonnes de stupéfiants à l'étranger, illustrant ainsi l'efficacité de la stratégie du bouclier et de la coopération internationale. En matière de flux financiers illicites, la douane a relevé 2 709 manquements à l'obligation déclarative et blanchiments douaniers (+13 %), pour un montant total de 71,2 millions d'euros (+12,7 %). L'Office national anti-fraude (ONAF), créé le 1<sup>er</sup> mai 2024 en remplacement du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) a saisi ou identifié 596,5 millions d'euros d'avoirs criminels (+265 % par rapport au SEJF en 2023). Les contributions de la douane dans ce domaine vont continuer à s'intensifier suite au déploiement d'une nouvelle stratégie douanière de lutte contre les flux financiers illicites en 2024, qui vise à mobiliser les moyens humains, matériels et juridiques dont elle dispose, pour lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) dans le cadre de la stratégie nationale de LCB-FT définie par le conseil d'orientation de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB) et à laquelle la douane contribue. La protection du consommateur se maintient à haut niveau. Le début de mise en œuvre du nouveau plan national anti-contrefaçons 2024-2026 présenté en mars a permis d'atteindre un nouveau record de saisie d'articles contrefaits (21,5 millions, soit +5 %). Concernant le tabac, bien que les saisies soient en baisse par rapport aux années précédentes, elles restent significatives (488 tonnes, soit -6 %), portées notamment par l'opération COLBERT 2 (27 tonnes saisies en une semaine).

### La douane a participé au bon déroulement des jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP)

Aux côtés des autres forces de sécurité intérieures (FSI), la douane a joué un rôle clé dans le bon déroulement des JOP 2024. Un dispositif exceptionnel a permis une présence renforcée sur le terrain et un accompagnement efficace des flux de marchandises liés à l'événement. Parallèlement, la douane s'est concentrée sur la lutte contre la fraude (avec saisies notables de produits dopants et d'engins pyrotechniques), la sécurisation des frontières et la participation active aux opérations interministérielles.

### La douane a maintenu un haut niveau de réactivité face aux crises géopolitiques et migratoires

En 2024, la douane a poursuivi la mise en œuvre des sanctions contre la Russie et la Biélorussie et lutté activement contre le contournement des sanctions. Elle a optimisé ses méthodes de ciblage pour contrôler plus efficacement les flux commerciaux en lien avec ces deux pays, à l'import, comme à l'export.

Dans le domaine migratoire, elle a renforcé son action aux côtés de la police aux frontières (PAF) au sein de l'état-major opérationnel des frontières (EMOF). Elle a expérimenté les cellules de coordination frontières (CCOF), qui réunissent plusieurs services douaniers afin, notamment, d'évaluer les menaces et la criminalité transfrontalière.

#### La douane s'est pleinement investie dans les travaux de réforme de l'Union douanière

Prévue pour 2028, cette réforme comprend la création d'une plateforme de données partagées avec les autorités de surveillance des marchés, la mise en place d'une autorité douanière européenne ou encore une gestion spécifique du e-commerce. En 2024, la douane a contribué à l'élaboration de la feuille de route de la future alliance des douanes européennes pour les frontières (ADEF), qui préfigure la future autorité douanière de l'UE dans sa dimension de soutien aux actions de coopération des douanes européennes.

#### Les services d'enquêtes douaniers ont évolué afin de mieux lutter contre la menace

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, le SEJF est devenu l'ONAF, service de police judiciaire à compétence nationale en charge de la lutte contre les fraudes douanières, fiscales et, plus globalement, aux finances publiques. Sous double tutelle de la DGDDI et de la direction générale des finances publiques (DGFIP), l'ONAF voit son champ de compétences élargi à toutes les infractions portant atteinte aux finances publiques, qu'elles se rapportent aux recettes, aux dépenses, aux fonds ou aux avoirs publics, y compris les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE.

Parallèlement, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) a été restructurée en 2024 pour regrouper ses métiers autour de domaines d'expertise thématiques. Cette refonte vise à améliorer la coordination et à renforcer la proximité entre les équipes travaillant sur une même menace criminelle. Elle vise également à mieux anticiper les mutations de la menace par une meilleure valorisation du renseignement.

#### La douane poursuit l'amélioration des conditions de travail des agents

L'année 2024 a notamment été marquée par les premiers déploiements des scanners mobiles à basse intensité (SMBI) destinés au contrôle non intrusif des marchandises et qui doivent permettre une meilleure détection des marchandises prohibées.

En matière de sécurité des agents, la douane a défini et déployé un paquet commun (agents de la surveillance/agents des opérations commerciales) des matériels et équipements portuaires, qui comporte des équipements du quotidien comme des outils plus innovants (lampes-projecteurs, vidéoendoscopes Raman, détecteurs multi-gaz, etc.). Elle a, en parallèle, poursuivi le déploiement d'un vestiaire destiné aux agents des opérations commerciales. Enfin, suite au passage du cyclone Chido à Mayotte, la douane s'est fortement mobilisée afin de répondre à la crise tant sanitaire que logistique. Ces actions se poursuivront en 2025.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **OBJECTIF 1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique**

INDICATEUR 1.1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

INDICATEUR 1.2 : Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

#### **OBJECTIF 2 : Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises**

INDICATEUR 2.1 : Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

INDICATEUR 2.2 : Consolider l'accompagnement des entreprises

**OBJECTIF 3 : Faire de la douane une administration moderne et innovante**

INDICATEUR 3.1 : Faire de la donnée un outil central de la douane

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

### INDICATEUR

1.1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude	Nb	10212	10511	9 300	12018	cible atteinte	10 000
Quantités de tabacs saisis par les services douaniers	Tonnes	649	521	410	488	cible atteinte	430
Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers	Nb	77	90	90	92	cible atteinte	100

#### Commentaires techniques

\* Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

Mode de calcul :

Nombre de dossiers significatifs réalisés dans les secteurs des stupéfiants, des tabacs et cigarettes de contrebande (saisies de plus de 2 800 €), des contrefaçons (saisies et procédures de destruction simplifiée de plus de 150 articles), des infractions financières (manquements à l'obligation déclarative portant sur des sommes ≥50 000 €, blanchiment de capitaux), des armes de guerre ou de défense (saisies d'au moins deux armes) et des saisies réalisées dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (saisies de plus de 20 articles ou 10 kg).

Pour les stupéfiants, le mode de calcul a évolué à compter de 2022 afin de rendre le dispositif de mesure plus discriminant et représentatif de l'ensemble de l'activité de lutte contre la fraude de la DGDDI. Ainsi, les seuils retenus sont dorénavant des seuils de poids et non plus de valeur, et sont différents selon la nature du produit (100 g pour héroïne et amphétamines, 500 g pour cocaïne, 1 kg pour cannabis, dopants et précurseurs, 100 kg pour le khat).

\* Quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés

Source des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Quantités de tabac, exprimées en tonnes, saisies par les services douaniers ou bien abandonnées par les voyageurs au moment de l'importation (quantités dépassant les franchises autorisées et pour lesquelles les passagers refusent de payer les droits et taxes).

\* Nombre d'organisations criminelles empêchées par les services d'enquête douaniers

Source des données :

Dispositif fiabilisé de collecte interne au service des enquêtes judiciaires des finances et à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur totalise le nombre d'organisations criminelles entravées ou démantelées par la DNRED ou l'ONAF, sur la base des dossiers clôturés au cours de la période de référence relatifs à une structure répondant à la définition de l'organisation criminelle fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Avec plus de 12 000 contentieux à enjeu réalisés, la cible 2024 est largement dépassée. Cet écart s'explique notamment par les excellents résultats réalisés en matière de stupéfiants (+34 %) et d'infractions financières (+31 %). Un nouveau système d'information décisionnel développé par la douane a permis cette année d'avoir des résultats plus fins, permettant notamment de reprendre dans l'indicateur des nouveaux stupéfiants auparavant non comptabilisés par l'ancien SI.

Quantités de tabacs saisies par les services douaniers

Bien qu'inférieures aux deux années précédentes, les saisies de tabac en 2024 atteignent 488 tonnes, permettant de dépasser la cible fixée. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les trafiquants ont adapté leurs pratiques en fractionnant les envois. D'autre part, les lieux de stockage sont désormais plus disséminés, compliquant leur localisation par les services douaniers. Par ailleurs, mobilisation liée aux JOP 2024 a conduit la douane à diversifier ses efforts sur des priorités supplémentaires, telles que la protection des normes et la lutte contre les engins pyrotechniques, réduisant temporairement les ressources affectées aux opérations anti-tabac. Enfin, le travail de préparation des jeux, combiné à l'ampleur du dispositif sécuritaire mis en place, a fortement perturbé les circuits de distribution des réseaux criminels.

Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers

92 organisations criminelles ont été entravées par les services d'enquête douaniers en 2024 : la cible est donc atteinte et le résultat supérieur à l'année passée. Dans le détail, l'ONAF a démantelé 44 organisations tandis que la DNRED a participé à hauteur de 48.

**INDICATEUR****1.2 – Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de constatations en matière de normes	Nb	10870	14650	12 800	17328	cible atteinte	12 900
Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon	Nb	2184	2590	2 450	2759	cible atteinte	2 500
Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal	Nb	30449	29534	30000	31734	cible atteinte	32500

**Commentaires techniques**

\* Nombre de constatations en matière de normes

Source des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Le sous-indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires, d'une part, et les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires présentes dans les bagages des voyageurs et lors du contrôle du fret express et postal, d'autre part.

\* Le périmètre du sous-indicateur tient compte depuis 2023 des fiches de dessaisissement portant sur les produits végétaux (périmètre antérieur limité aux produits carnés). Cette extension s'est accompagnée d'un rétro-calcul des résultats des années 2021 (14 110 constatations) et 2022 (12 752 constatations) afin d'adapter la cible en conséquence pour les années à venir.

\* Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçonSource des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Nombre de dossiers significatifs réalisés en matière de contrefaçons (saisies ou procédure de destruction simplifiée portant sur plus de 150 articles).

\* Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postalSource des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Totalise le nombre de dossiers réalisés sur le vecteur du fret express et postal.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Nombre de constatations en matière de normes

Les très bons résultats de la douane dans le domaine des normes (+18 %) s'expliquent, d'une part, par la mobilisation des services sur cette thématique prioritaire dans le cadre des JOP. D'autre part, l'indicateur tient compte des excellents résultats à Mayotte et en Polynésie française en la matière, contrairement à l'année dernière (données manquantes en 2023 mais qui représentent plus de 1 900 constatations en 2024). Plus largement, l'intégration depuis 2023 des fiches de dessaisissement portant sur les produits végétaux participe à une tendance à la hausse des résultats en la matière.

### Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçons

Avec 2 759 contentieux à enjeu en matière de contrefaçon réalisés, la douane réalise sa meilleure performance toutes années confondues. Ces très bons résultats s'expliquent par la forte mobilisation sur cette thématique prioritaire des JOP 2024. Ils témoignent aussi de l'efficacité du « Plan contrefaçons 2024-2026 », articulé autour de la coopération, du renseignement et de la lutte contre la contrefaçon en ligne.

### Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal

La mobilisation des services douaniers s'est traduite par une hausse des constatations dans le fret express et postal (+2 200 constatations par rapport à 2023), qui fait écho au développement exponentiel du commerce en ligne. Par ailleurs, les différents plans d'action thématiques douaniers (tabac, contrefaçons) comprennent des volets spécifiques de lutte contre les trafics sur ce vecteur.



## OBJECTIF

2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises

## INDICATEUR

### 2.1 – Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	94,2	97	92	92,16	cible atteinte	96

#### Commentaires techniques

\* Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

#### Source des données :

Système d'information de la DGDDI et enquête annuelle

#### Mode de calcul :

Pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires. Deux types de rescrits sont pris en considération, chacun ayant un délai réglementaire de délivrance spécifique :

- les rescrits délivrés sur la base du code des douanes de l'Union, dont le délai est de quatre mois. Cela comprend les renseignements tarifaires contraignants (RTC) pour des marchandises en provenance d'un pays tiers et permettant de déterminer la taxation applicable ainsi que les réglementations afférentes, d'une part, et les renseignements contraignant sur l'origine (RCO) qui permettent de s'assurer de l'origine de la marchandise, d'autre part ;
- les rescrits issus de la loi pour un État au service d'une société de confiance de 2018, dont le délai est de trois mois.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Taux de réponses aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

Bien que le taux 2024 soit en dessous des deux années précédentes, la cible est atteinte. La baisse s'explique par la diminution du nombre de demandes de RTC pour lesquels la douane a répondu dans les temps. En effet, en raison de plusieurs dysfonctionnements liés à l'applicatif source, le chiffre est passé de 195 RTC délivrés hors délai en 2023, à 432 en 2024. La migration vers un téléservice plus robuste est désormais effective et le chiffre devrait donc repartir à la hausse en 2025.

## INDICATEUR

### 2.2 – Consolider l'accompagnement des entreprises

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	86,1	81,25	93,5	85,9	amélioration	93,5

#### Commentaires techniques

\* Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

#### Source des données :

Enquête annuelle via un formulaire en ligne (une partie est consacrée aux engagements de qualité de service de la démarche « Services Publics + »), dont les réponses sont graduées en cinq niveaux (de « pas du tout satisfait » à « très satisfait »).

#### Mode de calcul :

Nombre d'opérateurs du commerce international s'étant déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits », rapporté au nombre total d'opérateurs du commerce international ayant répondu à l'enquête.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

Le taux de satisfaction des opérateurs du commerce international est à la hausse par rapport à 2023 bien que la cible ne soit pas atteinte. En 2024, l'enquête de satisfaction a été largement diffusée auprès d'un public bien identifié et familier des services douaniers, comprenant notamment 84 fédérations professionnelles et des partenaires internationaux. Les actions menées pour renforcer la communication et les échanges avec les acteurs du commerce international, notamment dans le cadre des facilitations douanières, ont contribué à améliorer leur perception des services et *in fine* le résultat 2024.

**OBJECTIF****3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante****INDICATEUR****3.1 – Faire de la donnée un outil central de la douane**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des prescriptions de contrôle du SARC (partie dédouanement) issue de la science des données	%	30,4	31,4	27	25,7	absence amélioration	30
Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet "valorisation des données" déployés	Nb	12	14	16	14	absence amélioration	16

**Commentaires techniques**\* Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC (partie dédouanement).Source des données :

Système d'informations du SARC (DGDDI).

Mode de calcul :

Rapport entre le nombre de prescriptions de contrôles issues de traitement de données réalisés par la cellule datamining du SARC et le nombre total des prescriptions de ce service.

\* Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés.Source des données :

Système d'informations de la délégation à la stratégie (DGDDI).

Mode de calcul :

Nombre total de cas d'usage déployés depuis le début du programme « valorisation des données ».

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule *datamining* sur le total des prescriptions du service d'analyse de risque et de ciblage (SARC - partie dédouanement)

Elle s'établit à 25,7 % pour l'année 2024 : la cible n'est donc pas atteinte. Sur les 105 cotations d'enquête entrant dans le champ de l'indicateur, 27 sont issues de la *datascience* (contre 43 sur 137 en 2023). Cette baisse est l'une des conséquences d'une réorientation des méthodes de travail du SARC dont l'activité, en 2024, a été fortement mobilisée sur des travaux ne conduisant pas à des cotations d'enquêtes individuelles prises en compte dans le calcul de l'indicateur : travaux d'analyse des risques de contournement des sanctions européennes prises à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie, travaux d'analyse de risque en matière de viticulture, etc.

Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés

Avec un chiffre de 14 cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » (en cumulé depuis le début du programme), le résultat est équivalent à l'année dernière. La cible n'est donc pas atteinte. Le programme a en effet été mis en pause avec l'arrêt en 2023 du financement issu du fonds de transformation de l'action

publique (FTAP). Aucun nouveau cas d'usage n'a pu être livré et l'année 2024 aura principalement été consacrée à la consolidation de l'infrastructure technique.

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2024 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406 551 188 530	27 422 891 27 238 984	12 348 332 15 481 873		<b>593 831 629</b> <b>593 909 387</b>	594 021 629
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709 121 369 334	64 102 312 67 199 478	18 696 430 324 873		<b>204 800 451</b> <b>188 893 686</b>	212 787 375
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130 238 039 863	2 541 000 5 797 738	4 175 000 8 182 775		<b>245 996 130</b> <b>252 020 377</b>	245 996 130
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722 120 766 488	4 385 000 1 825 838	580 000 1 535 495	5 747 124 3 549 773	<b>132 107 846</b> <b>127 677 595</b>	132 107 846
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000 284 536 340	160 028 522 166 237 931	28 309 596 25 178 768	1 857 554 5 931 302	<b>476 214 672</b> <b>481 884 340</b>	478 514 672
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		131	157	59 100 000 44 824 809	<b>59 100 000</b> <b>44 825 097</b>	59 100 000
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147 6 587 822		11 004 274	20 715 000 5 065 542	<b>27 337 147</b> <b>22 657 638</b>	27 337 147
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 329 379 114</b>	<b>258 479 725</b>	<b>84 824 358</b>	<b>66 704 678</b>	<b>1 739 387 875</b>	<b>1 749 864 799</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 254 614 (hors titre 2)		+7 254 614	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-986 447		-8 566 226 (hors titre 2)		-9 552 673	
Total des AE ouvertes	1 328 392 667		408 697 149 (hors titre 2)		1 737 089 816	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 322 488 509</b>	<b>279 304 400</b>	<b>55 769 326</b>	<b>54 305 885</b>	<b>1 711 868 120</b>	

#### 2024 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406 551 188 530	21 138 488 28 332 036	12 563 332 7 441 619		<b>587 762 226</b> <b>586 962 186</b>	587 952 226
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709 121 369 334	29 936 767 34 511 348	14 564 629 304 708		<b>166 503 105</b> <b>156 185 390</b>	174 490 029
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130 238 039 863	2 800 000 5 483 604	4 700 000 7 033 268		<b>246 780 130</b> <b>250 556 736</b>	246 780 130
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722 120 766 488	5 097 240 1 699 278	500 000 1 601 578	5 747 413 3 549 773	<b>132 740 375</b> <b>127 617 117</b>	132 740 375
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000 284 536 340	170 631 027 182 006 258	35 551 354 24 917 275	1 857 712 5 871 322	<b>494 059 093</b> <b>497 331 195</b>	496 359 093

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>						
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	131	156		59 100 000 39 352 610	59 100 000 39 352 896	59 100 000
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147 6 587 822	6 767 256	13 387 500 1 433 605		20 009 647 14 788 683	20 009 647
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 329 379 114</b>	<b>229 603 522</b>	<b>81 266 815</b>	<b>66 705 125</b>	<b>1 706 954 576</b>	<b>1 717 431 500</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 254 614 (hors titre 2)		+7 254 614	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-986 447	-3 930 225 (hors titre 2)			-4 916 672	
Total des CP ouverts	1 328 392 667	380 899 851 (hors titre 2)			1 709 292 518	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 322 488 509</b>	<b>258 799 936</b>	<b>42 732 054</b>	<b>48 773 705</b>	<b>1 672 794 203</b>	

## 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	566 394 361 566 605 997	20 239 613 16 522 824	6 813 822 1 445 685		593 447 796	593 627 796 584 574 506
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	107 732 996 123 248 468	25 282 191 41 913 224	10 067 679 1 762 991		143 082 866	149 558 700 166 924 684
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	230 850 994 236 258 631	7 999 576 6 657 957	2 144 717 3 631 344		240 995 287	240 995 287 246 547 932
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	112 622 785 115 213 342	1 689 521 1 766 309	434 370 1 204 654	6 028 883 4 089 750	120 775 559	120 775 559 122 274 055
06 – Soutien des services opérationnels	248 927 506 254 660 076	162 826 342 175 515 119	34 246 714 21 499 197	1 624 029 3 990 247	447 624 591	450 440 371 455 664 639
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	1 586	5 350		64 856 202 70 021 666	64 856 202	64 856 202 70 028 602
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières					0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 266 528 642</b>	<b>218 037 243</b>	<b>53 707 302</b>	<b>72 509 114</b>	<b>1 610 782 301</b>	<b>1 620 253 915</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 295 988 100</b>	<b>242 380 783</b>	<b>29 543 871</b>	<b>78 101 663</b>		<b>1 646 014 418</b>

## 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	566 394 361 566 605 997	20 146 947 20 475 353	9 586 610 3 084 792		596 127 918	596 307 918 590 166 142
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	107 732 996 123 248 468	25 468 614 29 227 610	15 179 847 2 004 876		148 381 457	154 857 291 154 480 955
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	230 850 994 236 258 631	9 711 385 6 801 813	2 382 668 5 587 859		242 945 047	242 945 047 248 648 302
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	112 622 785 115 213 342	2 051 291 1 651 490	536 528 1 814 771	6 035 807 4 089 750	121 246 411	121 246 411 122 769 353
06 – Soutien des services opérationnels	248 927 506 254 660 076	148 949 702 168 951 108	29 465 842 15 055 853	1 625 320 4 038 352	428 968 370	431 784 150 442 705 390
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	1 586	5 350		64 856 202 63 715 220	64 856 202	64 856 202 63 722 156
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières					0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 266 528 642</b>	<b>206 327 939</b>	<b>57 151 495</b>	<b>72 517 329</b>	<b>1 602 525 405</b>	<b>1 611 997 019</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 295 988 100</b>	<b>227 112 724</b>	<b>27 548 151</b>	<b>71 843 322</b>		<b>1 622 492 297</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 295 988 100	1 329 379 114	1 322 488 509	1 295 988 100	1 329 379 114	1 322 488 509
Rémunérations d'activité	803 427 647	828 759 185	824 579 710	803 427 647	828 759 185	824 579 710
Cotisations et contributions sociales	483 212 972	494 336 912	489 770 308	483 212 972	494 336 912	489 770 308
Prestations sociales et allocations diverses	9 347 480	6 283 017	8 138 491	9 347 480	6 283 017	8 138 491
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	242 380 783	258 479 725	279 304 400	227 112 724	229 603 522	258 799 936
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	242 380 765	258 479 725	279 304 325	227 112 706	229 603 522	258 799 861
Subventions pour charges de service public	18	0	75	18	0	75
Titre 5 – Dépenses d'investissement	29 543 871	84 824 358	55 769 326	27 548 151	81 266 815	42 732 054
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	17 908 792	62 612 036	38 520 051	14 460 796	65 295 143	27 069 251
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	11 635 079	22 212 322	17 249 275	13 087 354	15 971 672	15 662 803
Titre 6 – Dépenses d'intervention	78 101 663	66 704 678	54 305 885	71 843 322	66 705 125	48 773 705
Transferts aux ménages	4 089 750	5 747 124	3 549 773	4 089 750	5 747 413	3 549 773
Transferts aux entreprises	70 033 356	59 100 000	44 824 809	63 726 910	59 100 000	39 352 610
Transferts aux autres collectivités	3 978 557	1 857 554	5 931 302	4 026 662	1 857 712	5 871 322
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 739 387 875</b>			<b>1 706 954 576</b>	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Ouvertures et annulations* en titre 2		-986 447			-986 447	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 311 612			+3 324 389	
<b>Total*</b>	<b>1 646 014 418</b>	<b>1 737 089 816</b>	<b>1 711 868 120</b>	<b>1 622 492 297</b>	<b>1 709 292 518</b>	<b>1 672 794 203</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	423 704			423 704		
Autres natures de dépenses	9 377 889	10 476 924	7 254 614	9 377 889	10 476 924	7 254 614
<b>Total</b>	<b>9 801 593</b>	<b>10 476 924</b>	<b>7 254 614</b>	<b>9 801 593</b>	<b>10 476 924</b>	<b>7 254 614</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		332 731		332 731				
02/2024		88 435		88 435				
03/2024		219 471		219 471				
04/2024		59 888		59 888				
05/2024		170 441		170 441				
06/2024		332 487		332 487				
07/2024		510 064		510 064				
08/2024		163 551		163 551				
09/2024		150 736		150 736				
10/2024		111 626		111 626				
11/2024		234 428		234 428				
12/2024		472 458		472 458				
01/2025		106 908		106 908				
<b>Total</b>		<b>2 953 226</b>		<b>2 953 226</b>				



## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		292 040		292 040				
02/2024		142 698		142 698				
03/2024		360		360				
05/2024		800		800				
06/2024		800 210		800 210				
07/2024		431 027		431 027				
08/2024		1 383		1 383				
10/2024		2 217 494		2 217 494				
11/2024		272 778		272 778				
12/2024		142 598		142 598				
<b>Total</b>		<b>4 301 388</b>		<b>4 301 388</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		7 465 144						
<b>Total</b>		<b>7 465 144</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024		7 893 188		8 898 912				
<b>Total</b>		<b>7 893 188</b>		<b>8 898 912</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		8 220 634		10 195 925				
<b>Total</b>		<b>8 220 634</b>		<b>10 195 925</b>				

## DÉCRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						20 000 000		20 000 000
<b>Total</b>						<b>20 000 000</b>		<b>20 000 000</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	30 000	1 530 280	30 000	670 280				
28/11/2024	10 000		10 000			3 387 384		3 091 282
<b>Total</b>	<b>40 000</b>	<b>1 530 280</b>	<b>40 000</b>	<b>670 280</b>		<b>3 387 384</b>		<b>3 091 282</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						692 720		692 720
22/11/2024	7 669 328		7 669 328			522 100		522 100
<b>Total</b>	<b>7 669 328</b>		<b>7 669 328</b>			<b>1 214 820</b>		<b>1 214 820</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024				610 760	8 695 775	9 073 268	8 695 775	
<b>Total</b>				<b>610 760</b>	<b>8 695 775</b>	<b>9 073 268</b>	<b>8 695 775</b>	

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>7 709 328</b>	<b>32 363 860</b>	<b>7 709 328</b>	<b>27 630 491</b>	<b>8 695 775</b>	<b>33 675 472</b>	<b>8 695 775</b>	<b>24 306 102</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

		(en millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
710109	<b>Exclusion de la base d'imposition des marges commerciales sur la distribution de tabac en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion</b> Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 sexdecies</i>	17	25	17
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>17</b>	<b>25</b>	<b>17</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406 551 188 530	39 771 223 42 720 856	594 021 629 593 909 387	554 060 406 551 188 530	33 701 820 35 773 656	587 952 226 586 962 186
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709 121 369 334	82 798 742 67 524 351	212 787 375 188 893 686	122 001 709 121 369 334	44 501 396 34 816 056	174 490 029 156 185 390
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130 238 039 863	6 716 000 13 980 514	245 996 130 252 020 377	239 280 130 238 039 863	7 500 000 12 516 872	246 780 130 250 556 736
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722 120 766 488	10 712 124 6 911 107	132 107 846 127 677 595	121 395 722 120 766 488	11 344 653 6 850 629	132 740 375 127 617 117
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000 284 536 340	190 195 672 197 348 001	478 514 672 481 884 340	286 019 000 284 536 340	208 040 093 212 794 855	496 359 093 497 331 195
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	131	59 100 000 44 824 967	59 100 000 44 825 097	131	59 100 000 39 352 765	59 100 000 39 352 896
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147 6 587 822	20 715 000 16 069 816	27 337 147 22 657 638	6 622 147 6 587 822	13 387 500 8 200 861	20 009 647 14 788 683
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>1 329 379 114</b>	<b>410 008 761</b>	<b>1 739 387 875</b>	<b>1 329 379 114</b>	<b>377 575 462</b>	<b>1 706 954 576</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-986 447	-1 311 612	-2 298 059	-986 447	+3 324 389	+2 337 942
Total des crédits ouverts	1 328 392 667	408 697 149	1 737 089 816	1 328 392 667	380 899 851	1 709 292 518
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>1 322 488 509</b>	<b>389 379 611</b>	<b>1 711 868 120</b>	<b>1 322 488 509</b>	<b>350 305 694</b>	<b>1 672 794 203</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 904 158	+19 317 538	+25 221 697	+5 904 158	+30 594 157	+36 498 315

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 2 433 360 €.

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 329 379 114	410 008 761	1 739 387 875	1 329 379 114	377 575 462	1 706 954 576
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>1 329 379 114</b>	<b>410 008 761</b>	<b>1 739 387 875</b>	<b>1 329 379 114</b>	<b>377 575 462</b>	<b>1 706 954 576</b>

Les crédits inscrits en projet de loi de finances pour 2024 s'élevaient à 1 739 387 875 € en AE et 1 706 954 576 € en CP.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette budgétaire du programme 302 a évolué avec la création de l'action 09, « Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières ». Cette action regroupe les crédits de la DNRED dédiés au plan de lutte contre les fraudes aux finances publiques qui comportent un volet immobilier et un volet informatique.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les crédits votés en loi de finances initiale ont été affectés en cours de gestion 2024 par les éléments suivants :

### Reports de crédits :

Au titre des reports de 2023 sur 2024, les arrêtés du 25 janvier 2024, du 29 janvier 2024 et du 12 mars 2024 se sont traduits par les ouvertures de crédits suivantes :

- 7 465 144,16 € d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles (AENE) ;
- 7 893 188 € en AE et 8 898 912 € de CP en crédits de fonds de concours HT2 ;
- 8 220 634 € en AE et 10 195 925 € en CP de crédits généraux.

### Rattachements de fonds de concours et ouvertures d'attributions de produits :

En 2024, la douane a bénéficié de rattachements de crédits issus de fonds de concours d'un montant de 4 301 388 € en AE et en CP et d'ouvertures d'attributions de produits pour un montant de 2 846 318 € en AE et CP (cf. « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits »).

### Décrets de transfert :

Décret n° 2024-601 du 27 juin 2024 portant transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 692 720 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- cinq mouvements entrant et destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 87 650 € en AE et CP en provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'hébergement des données informatiques au Centre serveur des douanes (Osny) ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 99 518 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de prestations d'hébergement au centre informatique douanier d'Osny pour le compte de Tracfin ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 68 673 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de prestations d'hébergement au centre informatique douanier d'Osny pour le compte de l'Autorité nationale des jeux ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 238 650 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances

publiques » et destiné au financement de prestations d'hébergement au centre informatique douanier d'Osny pour le compte du service du numérique ;

– un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 335 863 € en AE et CP en provenance du programme 220 « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'hébergement du système d'information.

- un virement de crédits entrant hors titre 2 d'un montant de 350 000 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement du fonds pour le télétravail de la direction générale des douanes et des droits indirects ;
- un virement de crédits entrant hors titre 2 d'un montant de 373 707 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de prestations d'hébergement informatique de l'Agence pour l'informatique financière de l'État au centre informatique de la direction générale des douanes et des droits indirects à Toulouse ;
- Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 218 476 € en AE et CP en provenance du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement des frais de fonctionnement relatifs aux officiers fiscaux judiciaires affectés au Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances (SEJF) devenu SCN Office national anti-fraude (ONAF) en 2024 ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 45 120 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo ;
- un transfert sortant de crédits d'un montant de 127 313 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de la participation au coût du support d'un logiciel de visualisation des données ;
- un transfert sortant de crédits d'un montant de 186 200 € en AE et CP à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement du Portail Pro (dépenses de maintien en condition opérationnelle et exploitation du portail commun du recouvrement) ;
- un transfert sortant de crédits d'un montant de 915 424 € en AE et CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au financement du projet immobilier du pôle opérationnel inter-administratif de Dégrad des Cannes en Guyane.

Décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 387 384 € en AE et 3 091 282 € en CP et en titre 2 d'un montant de 10 000 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- un transfert entrant de crédits de titre 2 d'un montant de 10 000 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » et destinés au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 166 800 € en AE et en CP, en provenance du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de la plateforme numérique France-Sésame ;

- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 734 310 € en AE et 2 647 508 € en CP, à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destinés au financement de l'Agence nationale des données de voyage (ANDV) ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 819 874 € en AE et 610 574 € en CP, à destination du programme 178 « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et destinés au financement de l'affrètement de deux navires par la Marine nationale en Manche mer du Nord dans le cadre du renforcement du dispositif de sauvetage.

### **Décrets de virement :**

Décret n° 2024-602 du 27 juin 2024 portant virement de crédits titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et en CP et hors titre 2 d'un montant de 1 530 280 € en AE et 670 280 € en CP. Ces montants comprennent :

- un virement entrant de crédits titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- six mouvements entrant destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 69 047 € en AE et CP en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 524 323 € en AE et CP en provenance du programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonctions publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 56 361 € en AE et CP en provenance du programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 135 169 € en AE et CP en provenance du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 381 529 € en AE et CP en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 046 201 € en AE et CP en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice ».
- un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 61 434 € en AE et CP, en provenance du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destiné au financement de la plateforme numérique France-Sésame ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 26 646 € en AE et CP destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destinés au financement de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 13 750 € en AE et CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'agencement du stand de l'État au salon Vivatech ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 191 233 € en AE et CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement des dépenses de fonctionnement récurrentes pour la plateforme d'accès internet de nouvelle génération ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 82 867 € en AE et CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage intervenant pour la migration de la collecte du réseau interministériel de l'État ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 193 355 € en AE et CP, destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du

Gouvernement » et destinés au financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;

- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 6 416 € en AE et CP, destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destinés au financement de prestations d'hébergement informatique par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 13 927 € en AE et CP à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et destinés au financement de l'application Webinaire permettant l'organisation de séminaires en ligne ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 900 00 € en AE et 1 760 000 € en CP à destination du programme 146 « Équipement des forces » de la mission « Défense » et destinés au financement de l'acquisition de radars destinés à être implantés aux Antilles ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 315 590 € en AE et en CP à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », destiné au financement de la contribution au système d'information de la communauté nationale du renseignement (CNR).

Décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits titre 2 d'un montant de 7 669 328 € en AE et en CP et hors titre 2 d'un montant de 522 100 € en AE et en CP. Ces montants comprennent :

- un virement sortant de crédits titre 2 d'un montant de 185 672 € en AE et CP à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement en emplois de la mission France recouvrement ;
- un virement entrant de crédits titre 2 d'un montant de 7 855 000 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de la prime pour les jeux Olympiques de Paris (JOP) ;
- un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 350 000 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement du Fonds Télétravail ;
- un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 82 800 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement des projets « Tous acteurs de Bercy vert » de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 204 900 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement des travaux sur le bâtiment A du centre des finances publiques de Soyaux ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 750 000 € en AE et CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » et destiné au financement de l'appel à projets DIE 3 Rénovation énergétique des bâtiments.

#### **Loi de finances rectificative :**

Le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 a procédé à une annulation de crédits hors titre 2 d'un montant de 20 000 000 € en AE et en CP.

La loi de finances de fin de gestion n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 a procédé à :

- une annulation de crédits hors titre 2 d'un montant de 9 073 268 € en AE et une ouverture de crédits hors titre 2 de 610 760 € en CP ;
- une annulation de crédits de titre 2 d'un montant de 8 695 775 € en AE et CP.



## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

### 1) Fonds de concours

En 2024, la douane a bénéficié d'une ressource en fonds de concours d'un montant de 12,1 M€ en AE et en CP 13,2 M€ en HT2. Ces fonds correspondent pour :

- 7,9 M€ en AE et 8,9 M€ en CP en hors titre 2 à des reports obtenus de 2023 sur 2024 ;
- 4,3 M€ en AE et en CP en hors titre 2 à des ouvertures de crédits. Ces crédits correspondent pour 3,9 M€ en AE et en CP à des remboursements européens à la suite d'engagement des douaniers français sur des dispositifs de protection de frontières (FRONTEX, Fonds Sécurité Intérieure). La douane a également bénéficié de fonds versés pour le fonds pour l'insertion des personnes handicapés dans la fonction publique pour un montant de 0,1 M€ en AE et en CP ainsi que des fonds pour la lutte contre la délinquance d'un montant de 0,2 M€ en AE et en CP.

La consommation 2024 sur fonds de concours s'élèvent à 8,9 M€ en AE et 6,8 M€ en CP.

### 2) Attributions de produits

Concernant les ouvertures d'attributions de produits, ils s'élèvent à 2,9 M€ en AE et en CP en hausse de +0,3 M€ par rapport à la prévision en PAP 2024 à la faveur du rehaussement des produits de cession mobilières (+0,1 M€) et des rémunérations de prestations de services fournies par la douane (+0,2 M€).

La consommation 2024 des attributions de produits s'élèvent à 1,3 M€ en CP.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	6 646 897	23 370 500	30 017 397	6 646 897	21 521 802	28 168 699
Surgels	1 157 699	9 364 193	10 521 892	1 157 699	9 215 799	10 373 498
Dégels	0	-20 000 000	-20 000 000	0	-20 000 000	-20 000 000
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>7 804 596</b>	<b>12 734 693</b>	<b>20 539 289</b>	<b>7 804 596</b>	<b>10 737 601</b>	<b>18 542 197</b>

### Crédits de titre 2 :

Le taux de mise en réserve sur les crédits de titre 2 en 2024 était de 0,5 %, soit 6,65 M€, dont 4,63 M€ en hors CAS pensions.

Un surgel en début de gestion d'un montant de 1,16 M€ est intervenu.

La réserve de précaution de 7,81 M€ sur les crédits de titre 2 a été annulée dans son intégralité en fin de gestion.

### Crédits hors titre 2

Le taux de mise en réserve sur les crédits hors titre 2 en 2024 représentait 5,7 % de la LFI.

La gestion 2024 a fait l'objet de plusieurs surgels pour un montant de 9,4 M€ en AE et 9,2 M€ en CP.

La réserve n'a pas été dégelée dans son intégralité en fin de gestion.

Une fongibilité asymétrique des crédits de titre 2 vers les crédits hors titre 2 a été réalisée en fin de gestion 2024 pour un montant de 2 433 360 €, afin de financer des dépenses informatiques.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	384,91	308,85	0,00	439,77	+130,92
1025 – Catégorie A	+1,00	3 998,03	3 936,92	+1,00	4 075,43	+137,51
1026 – Catégorie B	0,00	7 117,05	7 113,52	0,00	7 081,44	-32,08
1027 – Catégorie C	0,00	4 743,06	5 104,71	0,00	4 642,95	-461,76
<b>Total</b>	<b>+1,00</b>	<b>16 243,05</b>	<b>16 464,00</b>	<b>+1,00</b>	<b>16 239,59</b>	<b>-225,41</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+88,87	-34,01	-0,79	-33,22
1025 – Catégorie A	0,00	-6,00	-24,03	+107,43	+45,83	+61,60
1026 – Catégorie B	0,00	-30,00	-7,03	+1,42	+3,93	-2,51
1027 – Catégorie C	0,00	-16,00	-203,53	+119,42	+34,74	+84,68
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-52,00</b>	<b>-145,72</b>	<b>+194,26</b>	<b>+83,71</b>	<b>+110,55</b>

En LFI 2024 le plafond autorisé d'emploi s'élevait à 16 464 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emploi s'établit à 16 239,59 ETPT dont 2,7 % de catégorie A+, 25,1 % de catégorie A, 43,6 % de catégorie B et 28,6 % de catégorie C.

Le taux de consommation se situe à 98,64 %. L'écart entre la réalisation et la LFI 2024 s'explique notamment par des recrutements plus tardifs que prévu.

A périmètre constant, l'impact des schémas d'emplois sur 2024 s'établit à +194,26 ETPT. Cette variation s'explique par :

- une extension en année pleine du schéma d'emploi de 2023 sur 2024 de +83,71 ETPT ;
- l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2024. Le schéma d'emplois de +48 ETP représente une consommation de +110,55 ETPT en 2024 compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile.

Les corrections techniques (145,72 ETPT) résultent principalement des promotions inter-catégorielles, du reclassement des chefs de service dans la catégorie A+ depuis 2024, ainsi que des recrutements d'auxiliaires en

contrats de courte durée, qui ne sont pas pris en compte dans le schéma d'emplois et modifient ainsi la répartition des effectifs par catégorie.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	71,00	62,00	6,30	10,00	1,00	5,30	-61,00	-15,00
1025 – Catégorie A	201,00	83,00	8,20	240,00	148,00	5,90	+39,00	+44,00
1026 – Catégorie B	332,00	220,00	8,70	215,00	140,00	6,50	-117,00	-126,00
1027 – Catégorie C	180,00	88,00	5,80	367,00	310,00	6,70	+187,00	+145,00
<b>Total</b>	<b>784,00</b>	<b>453,00</b>		<b>832,00</b>	<b>599,00</b>		<b>+48,00</b>	<b>+48,00</b>

A périmètre constant, le schéma d'emplois s'établit à +48 ETP en 2024. Au sein du PAP 2024, il traduisait les mesures liées à la modernisation du traitement des flux de marchandises en frontière physique et numérique, au déploiement d'une « border force » pour renforcer les contrôles aux frontières et lutter contre l'immigration illégale et intégrait la réinternalisation d'un certain nombre d'emplois dans le secteur numérique en s'inscrivant dans l'objectif de maîtrise accrue par l'État de ses projets numériques.

A périmètre courant, les flux d'entrées et de sorties intègrent les transferts d'emplois inscrits dans le PAP 2024, à savoir 52 transferts sortants.

L'évolution des flux de l'année 2024 à périmètre courant est retracée dans les tableaux ci-après. En préambule, il est nécessaire de préciser que les agents détachés sur un statut d'emploi de chef de service comptable, chef de service administratif ou chef de service de la surveillance sont décomptés depuis 2024 dans la catégorie A+. Ce nouveau décompte explique, pour les retraites en A et en A+, l'écart pouvant exister entre le PAP 2024 et le RAP 2024.

### SORTIES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	62	83	220	88	453
Autres départs définitifs	4	24	26	37	91
Autres départs	5	100	116	71	292
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>207</b>	<b>362</b>	<b>196</b>	<b>836</b>

Les **836 départs** réalisés en 2024 se décomposent comme suit :

- les départs à la retraite sont sensiblement en-deçà des prévisions (453 départs pour 540 prévus en PAP) et de l'exécution 2023. L'impact de la réforme des retraites a été plus rapide que prévu, notamment pour les agents exerçant leurs fonctions dans la branche de la surveillance qui bénéficient des évolutions obtenues en termes de service actif. L'écart est plus marqué en catégories B et C ;
- les autres départs définitifs (radiation, décès, démissions, fin de contrat et rupture conventionnelle) et les autres départs (départs en détachement hors douane, congé de longue durée, congé parental et disponibilité) s'élèvent respectivement à 91 ETP et 292 ETP. Ces volumes sont comparables à ceux constatés les deux années précédentes (respectivement 92 ETP et 282 ETP en 2023 et 95 ETP et 293 ETP en 2022).

**ENTRÉES RÉALISÉES EN 2024**

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	1	148	140	310	599
Autres entrées	9	92	75	57	233
Total des entrées	10	240	215	367	832

Les **832 entrées** réalisées en 2024 se décomposent comme suit :

- 599 primo-recrutements qui comprennent **464 recrutements par concours** douaniers et non douaniers, **28 recrutements sans concours** de catégories C et **107 recrutements par contrat**. Cette donnée est en baisse par rapport à la prévision (725 en PAP 2024). En effet, compte tenu de la nécessité de compenser l'écart sur le volume de départs définitifs, lié à la mise en œuvre de la réforme des retraites, la trajectoire des entrées a dû être modifiée pour respecter le solde du schéma d'emplois 2024. L'ajustement a notamment porté sur le volume des entrées au titre des concours organisés par la DGDDI ;
- les autres entrées s'élèvent à **233 ETP** et sont quant à elles supérieures à la prévision (181 prévues en PAP). Elles correspondent notamment à des arrivées par détachement, à des fins de disponibilité ou des retours après des congés de longue durée ou des congés parentaux.

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES****RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI	Réalisation	(en ETP)			Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
			dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques			
Administration centrale	666,44	657,36	0,00	0,00	-5,90	+7,86	+3,39	+4,47
Services régionaux	12 892,83	12 717,09	-52,00	0,00	-114,12	+152,12	+65,55	+86,57
Services à l'étranger	42,35	41,77	0,00	0,00	-0,37	+0,50	+0,22	+0,28
Autres	2 862,38	2 823,37	0,00	0,00	-25,33	+33,77	+14,55	+19,22
<b>Total</b>	<b>16 464,00</b>	<b>16 239,59</b>	<b>-52,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-145,72</b>	<b>+194,25</b>	<b>+83,71</b>	<b>+110,54</b>

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+1,94	661,27
Services régionaux	+37,59	12 740,69
Services à l'étranger	+0,12	42,02
Autres	+8,35	2 840,15
<b>Total</b>	<b>+48,00</b>	<b>16 284,13</b>

Les effectifs repris dans la rubrique « administration centrale » comprennent le personnel des services centraux de l'administration des douanes.

Les services régionaux correspondent aux agents en fonction au sein des directions interrégionales et régionales de la douane.

Les services à l'étranger regroupent les attachés douaniers, les attachés douaniers adjoints, les contractuels de droit local et les volontaires internationaux.

La rubrique « autres » réunit les services à compétence nationale de la DGDDI qui sont : la direction nationale des gardes-côtes de la douane (DNGCD) créée au 1<sup>er</sup> juillet 2019, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) qui comprend les écoles de formation sur les sites de la Rochelle et de Tourcoing, le centre informatique douanier (CID) la direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE), la Trésorerie générale des douanes (TGD) devenu SCN au 1<sup>er</sup> avril 2024, l'Office national antifraude (ONAF), créé le 1<sup>er</sup> mai 2024, et le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	7 362,00	7 291,65
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	1 407,00	1 387,82
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	2 992,00	2 973,22
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 437,00	1 365,41
06 – Soutien des services opérationnels	3 182,00	3 138,63
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	84,00	82,86
<b>Total</b>	<b>16 464,00</b>	<b>16 239,59</b>
Transferts en gestion		+1,00

En 2024, le programme a réalisé 16 239,59 ETPT :

- L'action n° 01 « Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière » comporte 7 291,65 ETPT qui correspondent à 44,9 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 03 « Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen » comporte 1 387,82 ETPT qui correspondent à 8,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 04 « Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement » comporte 2 973,22 ETPT qui correspondent à 18,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 05 « Fiscalité douanière, énergétique et environnementale » comporte 1 365,41 ETPT qui correspondent à 8,4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 06 « Soutien des services opérationnels » comporte 3 138,63 ETPT qui correspondent à 19,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 09 « Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières » comporte 82,86 ETPT qui correspondent à 0,5 % de l'ensemble des ETPT du programme.

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
67,00	1,08	0,55

Au titre de l'année scolaire 2023-2024, la direction générale des douanes et droits indirects a recruté 67 apprentis essentiellement sur des fonctions support (logistique, formation, ressources humaines) pour un coût de 1,08 M€ en titre 2 et de 0,55 M€ en hors titre 2.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		16535
<b>Effectifs gérants</b>	<b>407,5</b>	<b>2,5 %</b>
administrant et gérant	291,3	1,8 %
organisant la formation	86,5	0,5 %
consacrés aux conditions de travail	17,1	0,1 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	12,6	0,1 %

Unités de mesures : Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

### Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

Effectifs administrant et gérant : Cette rubrique comprend les activités consistant à

- Gérer les carrières administratives : titularisations, avancements d'échelon (avec ou sans réduction/majoration d'ancienneté), avancements de grade, promotions de corps, mutations, sanctions disciplinaires, sorties définitives (radiation des cadres, admission à la retraite) ;
- Gérer les positions statutaires et situations administratives : activité (y compris temps partiel, CFA, congé longue durée), mises à disposition, détachements, congés parentaux, disponibilités, et, pour les non-titulaires, congés de grave maladie ;
- Gérer les éléments de la paie (opération de pré-liquidation de la paye, saisie des éléments variables) ;
- Gérer le temps de travail et les congés : annuels, formation, maladie ordinaire, longue maladie, paternité, maternité... ;
- Gérer l'indemnitaire et la NBI ; les frais de mission ;
- Gérer les recrutements : concours, mobilités, détachements entrants, contrat des non-titulaires y compris les occasionnels ou saisonniers ;
- Organiser les élections professionnelles et gérer les droits syndicaux ;
- Constituer et réunir les commissions administratives paritaires et les comités techniques paritaires.

Effectifs organisant la formation : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Organiser la formation initiale (conception, organisation, évaluation, conseil) ;
- Préparer les reclassements, les reconversions hors des ministères financiers ou hors de la fonction publique.

Effectifs consacrés aux conditions de travail : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Gérer l'action sociale (y compris l'animation des réseaux comme les comités d'action sociale, les réseaux d'assistants de service social...) ;
- Insérer et gérer les travailleurs handicapés ;

- Organiser l'hygiène et la sécurité : mettre en place et suivre les instances (IHS - ACMO - CHS - élaboration et suivi du document unique de prévention des risques professionnels) ;
- Gérer la médecine de prévention.

Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Élaborer le budget des ressources humaines et des plafonds de masse salariale et d'emplois, veiller au respect des plafonds ;
- Mettre en œuvre des outils de suivi (maintenance et évolution des SIRH, bilan social...);
- Conduire les réformes statutaires ;
- Piloter les processus de gestion ;
- Analyser les besoins et prévoir les évolutions quantitatives et qualitatives ;
- Déterminer les emplois-type ;
- Anticiper les recrutements, les formations ;
- Conseiller individuellement les agents ;
- Élaborer les parcours professionnels.

#### Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre les agents :

- En position d'activité et rémunérés par les ministères financiers ;
- Détachés « entrant » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité entrants ;
- Les agents en réorientation professionnelle dans la mesure où ils ne sont pas mis en disponibilité.

En revanche ne sont pas comptabilisés, les agents :

- Détachés « sortants » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité sortants ;
- En disponibilité ou en position hors cadre ;
- En congé longue durée, en congé parental.

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
91,06 %	3,49 %	1,46 %	3,99 %

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>803 427 647</b>	<b>828 759 185</b>	<b>824 579 710</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>483 212 972</b>	<b>494 336 912</b>	<b>489 770 308</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	391 540 540	403 121 089	395 851 574
– Civils (y.c. ATI)	389 310 821	400 773 234	393 687 209

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
– Militaires	668 569	786 705	610 428
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 561 150	1 561 150	1 553 938
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	11 365		11 365
Autres cotisations	91 661 067	91 215 823	93 907 369
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>9 347 480</b>	<b>6 283 017</b>	<b>8 138 491</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>1 295 988 100</b>	<b>1 329 379 114</b>	<b>1 322 488 509</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>904 447 559</b>	<b>926 258 025</b>	<b>926 636 934</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les prestations relatives aux allocations pour perte d'emplois s'élèvent à 1,08 M€ pour 108 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>893,93</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	904,45
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	-2,21
Débasage de dépenses au profil atypique :	-8,31
– GIPA	-2,26
– Indemnisation des jours de CET	-6,48
– Mesures de restructuration	-1,18
– Autres dépenses de masse salariale	1,61
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,76</b>
EAP schéma d'emplois 2023	2,90
Schéma d'emplois 2024	-3,66
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>8,55</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>5,44</b>
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	5,42
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>3,11</b>
GVT positif	9,66
GVT négatif	-6,55
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>18,63</b>
Indemnisation des jours de CET	7,64
Mesures de restructurations	1,40
Autres rebasages	9,59
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-2,26</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-1,21
Autres variations	-1,05
<b>Total</b>	<b>926,64</b>

L'exécution budgétaire 2024 s'élève à 926,64 M€ hors CAS « Pensions », soit une augmentation de 0,38 M€ par rapport à la prévision inscrite en Loi de Finances Initiale (LFI). Cette variation résulte de plusieurs facteurs, tant à la hausse qu'à la baisse, détaillés ci-dessous :



**Rubrique « socle d'exécution 2023 retraité »** : elle s'élève à 893,93 M€, marquant ainsi une hausse de 0,38 M€ par rapport à la LFI.

La ligne « autres » des dépenses débasées du socle 2023, comprend les indemnités de rupture conventionnelle (-0,27 M€), les indemnités de télétravail (-0,79 M€) ainsi que les retenues pour service non fait (+2,67 M€).

**Rubrique « Impact du schéma d'emplois »** : cette rubrique affiche un montant de -0,76 M€, soit une économie de 1,87 M€ par rapport à la LFI.

**Rubrique « mesures catégorielles »** : s'élève à 8,55 M€, soit une hausse de 0,23 M€ par rapport à la LFI (cf. détail infra).

**Rubrique « mesures générales »** : elle s'élève à 5,44 M€, soit une réduction de 0,98 M€ par rapport à la LFI, en raison des éléments suivants :

- La non-reconduction de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), représentant une réduction de 0,42 M€. *Les montants retracés correspondent à des versements tardifs pour l'année 2023 ;*
- Les mesures ciblant les bas salaires, générant une diminution de 0,51 M€.

**Rubrique « GVT solde »** : elle s'élève à 3,11 M€, soit une économie de 1,05 M€ par rapport à la LFI. Cette économie résulte de l'impact de l'actualisation des coûts moyens et du taux de GVT positif, aussi bien indiciaire qu'indemnitaire. En valeur absolue, le GVT positif représente 1,04 % de la masse salariale HCAS, tandis que le GVT négatif atteint 0,71 %.

**Rubrique « rebasage des dépenses au profil atypique » (hors GIPA)** : elle s'élève à 18,63 M€, soit une hausse de 5,32 M€ par rapport à la LFI. L'augmentation résulte principalement des éléments suivants :

- Le versement de la prime spéciale « Jeux olympiques », non prévu dans le PAP 2024, mais financée par un décret de virement du programme 156. Cette prime concerne les agents douaniers mobilisés durant les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, pour un montant de +7,42 M€ ;
- L'augmentation des indemnités liées au compte épargne temps (CET), soit +0,49 M€ ;
- Une réduction des dépenses concernant les mesures de restructuration (-0,35 M€), les ruptures conventionnelles (-0,52 M€) et de l'indemnité télétravail (-0,10 M€).

**Rubrique « autres variations des dépenses de personnel »** : Elle s'élève à -2,26 M€, représentant une économie de 1,63 M€ par rapport à la LFI. Cette baisse s'explique en grande partie par :

- Une augmentation des prestations sociales et allocations diverses de +0,39 M€ ;
- Des rétablissements de crédits plus importants, pour un montant de -1,24 M€ ;
- Une diminution des remboursements de transports, qui baisse de -0,34 M€.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	125 286	123 265	120 543	114 328	111 745	109 205
1025 – Catégorie A	44 779	68 626	50 205	38 925	61 444	44 098
1026 – Catégorie B	43 476	50 616	55 400	38 609	45 374	49 370
1027 – Catégorie C	40 701	44 895	45 388	36 337	40 322	40 447

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux actualisés à l'issue de la gestion 2024. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS

« Pensions » et hors prestations sociales. Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Il est à observer que le coût d'entrée des agents de catégorie A+ est supérieur au coût de sortie au sein de cette même catégorie. C'est la conséquence de l'intégration au sein de la catégorie A+ des agents occupant les emplois de chefs de services comptables, administratifs et de surveillance dont le coût moyen de sortie est nettement inférieur à celui des autres corps de cette catégorie.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 185 541	2 604 700
Transformation numérique de la Douane - Filière SI		A, B, C	Tous	06-2023	5	35 417	85 001
Relèvement "Bas de grille"		A, B, C	Tous	07-2023	6	860 711	1 721 422
DGFIP - DGDDI - Mise en œuvre de la réforme du statut d'emplois de chefs de service comptable (CSC), administratif (CSA) et de la surveillance (CSSU)		A	Chef de Service Comptable	04-2023	3	147 163	588 652
Revalorisation de la prime attribuée aux maîtres de chiens		A, B, C	Tous	10-2023	9	80 250	107 000
Revalorisation de la fonction de chef de groupe (ODJ) à l'ONAF		A, B, C	Tous	07-2023	6	19 250	38 500
Indemnité forfaitaire de déplacement des brigades lémaniques		A, B, C	Tous	09-2023	8	42 750	64 125
Mesures statutaires						5 948 123	5 948 123
Mesure de revalorisation + 5 points d'indice		A, B, C	Tous	01-2024	12	5 948 123	5 948 123
Mesures indemnitaires						1 414 543	1 558 511
Reconnaissance de l'engagement professionnel des TSI (modulation exceptionnelle)		B et C	Tous	01-2024	12	72 900	72 900
Réforme du statut d'emploi de CSC/CSA/CSSU : montée en charge de la réforme (emplois supplémentaires)		A	Chef de Service Comptable	10-2024	3	29 870	119 480
Revalorisation interministérielle du régime indemnitaire des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique		A+	Tous (agents gérés SRH-SG)	01-2024	12	17 000	17 000
Revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie A (RIFSEEP)		A	Tous (agents gérés SRH-SG)	01-2024	12	97 700	97 700
Accompagnement de la transformation d'un service (projet Valmy)		A, B, C	Tous	09-2024	4	21 704	65 112
Prime d'adaptabilité prévu par l'accord négocié du 4 avril 2022		A, B, C	Tous	01-2024	12	227 950	227 950
Modulation des contractuels exerçant des fonctions managériales		A	Contractuels	01-2024	12	6 000	6 000
Revalorisation indemnitaire des moniteurs/officiers de tir et de TPCI		A, B, C	Tous	01-2024	12	286 160	286 160
Revalorisation indemnitaire des contrôleurs stagiaires		B	Contrôleur DGDDI	01-2024	12	513 000	513 000
Revalorisation du CIA des agents de catégorie A (RIFSEEP)		A	Tous (agents gérés SRH-SG)	01-2024	12	23 394	23 394
Poursuite de la mise en place du CIA pour les agents de catégorie B et C (RIFSEEP)		B et C	Tous (agents gérés SRH-SG)	01-2024	12	9 215	9 215
Reconnaissance de l'engagement professionnel des agents du CSRH		A, B, C	Tous	01-2024	12	54 900	54 900

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
(modulation exceptionnelle)							
Création du CGF - Extension du bénéfice de la prime TGD aux agents du CSP		A, B, C	Tous	03-2024	10	54 750	65 700
<b>Total</b>						<b>8 548 207</b>	<b>10 111 334</b>

Le montant des mesures catégorielles en exécution 2024 s'élève à 8,53 M€, soit +0,22 M€ par rapport aux crédits inscrits en LFI. L'enveloppe de 8,32 M€ prévue en PLF 2024 a permis principalement le financement :

- **des mesures indiciaires et statutaires pour 6,8 M€** en application des mesures du « rendez-vous salarial » de 2023 (relèvement « Bas de grille » et gain de cinq points d'indice) ;
- **des mesures indemnitaires pour 1,7 M€**, dont 0,6 M€ au titre de l'extension en année pleine des mesures 2023, 0,1 M€ de revalorisation des agents de la DGDDI gérés par le SG ainsi que 1,0 M€ de nouvelles mesures conformément à la LFI 2024.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### 3D

La valorisation des données par la douane constitue un axe majeur de sa stratégie 2022-2025. En effet, la douane dispose d'un patrimoine de données remarquable au travers de ses quelques 200 applicatifs, alimentés principalement par les opérateurs économiques et par ses agents. Mettre en valeur ce patrimoine tout en l'enrichissant de données externes permet de proposer de nouveaux services, avec le potentiel de modifier en profondeur la manière d'assurer les missions de la douane, qu'il s'agisse de l'efficacité des contrôles, du service aux opérateurs ou des fonctions support.

Le programme de valorisation des données en douane (VDD) a bénéficié de financements dans le cadre du troisième appel à projets du FTAP (2<sup>e</sup> session) en 2019 pour un montant de 18,8 M€. Le contrat de transformation a été signé le 14 janvier 2020.

Ce programme vise à développer le *datamining* et la science des données dans l'ensemble des métiers de la DGDDI. Il a pour ambition de tirer parti du patrimoine de données à disposition de la douane au travers d'une plateforme Big Data sur laquelle sont développés des cas d'usage transformant ses métiers, qu'il s'agisse de l'action économique, de la lutte contre la fraude ou des services supports. L'objectif est d'outiller toutes les missions de la douane et d'en améliorer les conditions d'exercice. Le programme doit aussi permettre à la douane de s'approprier ces technologies et les compétences associées. Le financement du programme de valorisation des données de la douane par le FTAP s'est achevé en 2023 et il a été complètement réinternalisé sur le programme 302 à compter de l'année 2024. Le programme bénéficiera d'une enveloppe de 5 M€ en 2025.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P302
Zone fonctionnelle principale	Douane

### COÛT ET DURÉE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	14,21	10,20	8,83	7,46	2,16	7,54	3,25	3,25	3,48	3,31	5,00	5,00	6,00	6,00	39,68	39,51
Titre 2	2,23	2,23	1,52	1,52	0,54	0,54	0,19	0,19	0,19	0,19	0,29	0,29	0,35	0,35	5,12	5,12
<b>Total</b>	<b>16,44</b>	<b>12,43</b>	<b>10,35</b>	<b>8,98</b>	<b>2,70</b>	<b>8,08</b>	<b>3,44</b>	<b>3,44</b>	<b>3,67</b>	<b>3,50</b>	<b>5,29</b>	<b>5,29</b>	<b>6,35</b>	<b>6,35</b>	<b>44,80</b>	<b>44,63</b>

#### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	31,26	44,63	+42,76 %
Durée totale en mois	36	84	+133,33 %

Le programme de valorisation des données de la douane a vocation à se poursuivre au-delà de la période de trois ans au cours de laquelle il a bénéficié d'un financement du FTAP. Après une phase de consolidation de l'infrastructure technique en 2023 et en 2024, le programme va connaître une nouvelle phase de production en 2025 et en 2026. Cette nouvelle phase explique l'essentiel des variations en termes de coûts et de durée susmentionnées.

## FRANCE SESAME

FRANCE SESAME est un projet interministériel (ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation) porté par la DGDDI, qui vise à créer une plateforme de services numériques permettant, pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème portuaire (opérateurs économiques, administrations en charge des différents contrôles, etc.), de fluidifier le passage aux frontières et d'en améliorer la lisibilité. Ce point de contact unique numérique offre en effet un bouquet de services numériques innovants à forte plus-value opérationnelle : suivi en temps réel des formalités, prise en ligne des rendez-vous pour les contrôles, mise à disposition d'un dossier d'import numérique, envoi de notifications par SMS et par mél., messagerie et fiche de synthèse de l'activité sur l'appliquatif.

FRANCE SESAME est une mesure-phare du plan gouvernemental de 2019 « Notre ambition pour la logistique » ambitionnant de faire des ports français des carrefours logistiques stratégiques. Le projet est ainsi inscrit dans la stratégie nationale portuaire présentée par le Premier ministre en 2021.

Le projet est lauréat du quatrième appel à projets du FTAP (1<sup>re</sup> session) en 2020 pour un montant de 4,9 M€. Le contrat de transformation a été signé le 24 mars 2021.

FRANCE SESAME a été déployé le 17 novembre 2021 sur les grands ports maritimes du Havre, de Marseille/Fos et de Dunkerque.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P302
Zone fonctionnelle principale	Douane

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,66	7,66	1,70	1,70	0,43	0,43	0,41	0,41	0,48	0,48	0,45	0,45	0,00	0,00	10,72	10,72
Titre 2	0,52	0,52	0,16	0,16	0,12	0,12	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,00	0,00	0,96	0,96
<b>Total</b>	<b>8,18</b>	<b>8,18</b>	<b>1,86</b>	<b>1,86</b>	<b>0,55</b>	<b>0,55</b>	<b>0,49</b>	<b>0,49</b>	<b>0,56</b>	<b>0,56</b>	<b>0,53</b>	<b>0,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,68</b>	<b>11,68</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,00	11,68	+6,18 %
Durée totale en mois	32	48	+50,00 %

Le déploiement de l'offre fonctionnelle de FRANCE SESAME s'est achevé à la fin de l'année 2022.

Le déploiement de FRANCE SESAME s'est réalisé concomitamment avec le transfert des missions de contrôles sanitaires et de qualité des aliments à l'importation de la DGCCRF vers la DGDDI dont la dernière phase s'est déroulée au milieu de l'année 2023. Ce calendrier justifie un allongement de la durée du projet sur 2023 pour finaliser le déploiement géographique sur les sites cibles et offrir aux opérateurs comme aux services administratifs une couverture sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

La phase « projet » étant terminée depuis 2023, l'effort a principalement consisté en 2024, d'une part, à maintenir l'offre de service de la plateforme numérique dans un contexte d'évolution conséquente de son écosystème numérique, et, d'autre part, à doter les administrations partenaires d'instruments de gouvernance opérationnelle et financière pour la réalisation des travaux.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>411 130 509</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>383 333 211</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>389 379 611</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>350 305 694</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>13 703 909</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) <b>70 061 139</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>8 046 989</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>280 244 555</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>208 826 817</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>40 761</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) <b>208 867 577</b></b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) <b>70 061 139</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) <b>138 806 438</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>389 379 611</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>280 244 555</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) <b>109 135 056</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) <b>247 941 494</b></b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>49 587 791</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) <b>198 353 703</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2024 s'élèvent à **247,9 M€**, en hausse de 39,1 M€ par rapport au montant de l'exercice précédent (208,8 M€ au 31 décembre 2023).

Les restes à payer au 31 décembre 2024 concernent principalement les dépenses suivantes :

- Les dépenses de travaux immobiliers pour **9,6 M€** ;
- Les loyers non budgétaires **pour 48,9 M€**, auxquels s'ajoutent **10,3 M€** au titre des marchés pluriannuels de fluides et **12,7 M€** pour autres dépenses immobilières ;
- Les dépenses informatiques pour **46,3 M€** ;
- Le fonctionnement des services : **20,4 M€**, dont 6,8 M€ relevant du parc automobile ;
- Les moyens de la surveillance : **95,6 M€**
- Les dépenses d'intervention : **11,8 M€**



## Justification par action

### ACTION

01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406	39 961 223	<b>594 021 629</b>	554 060 406	33 891 820	<b>587 952 226</b>
	551 188 530	42 720 856	<b>593 909 387</b>	551 188 530	35 773 656	<b>586 962 186</b>

L'action retrace les moyens consacrés à la lutte contre les trafics internationaux de produits prohibés et au démantèlement des organisations criminelles qui se livrent à ces trafics. Elle couvre les contrôles exercés sur les marchandises en mouvement en vue de vérifier leur situation au regard des réglementations douanières ou fiscales.

### Effectifs

A+	197
A	1830
B	3180
C	2085
<b>Total</b>	<b>7292</b>

Les effectifs correspondant à cette action sont ceux des brigades de surveillance douanière présentes sur les frontières tierces terrestres, portuaires, aéroportuaires ainsi que sur les nœuds routiers et autoroutiers, des services régionaux d'enquête (SRE) qui réalisent les contrôles douaniers et fiscaux des entreprises, ainsi que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) à l'exception des effectifs de la direction technique retracés dans l'action 9 qui dispose de compétences spécialisées en matière de renseignement, d'enquêtes et d'action anti-fraude. Ils intègrent également les effectifs du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui assure les développements judiciaires de dossiers de délinquance douanière, économique ou financière et constitue un service d'enquête judiciaire spécialisé.

### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	554 060 406	551 188 530	554 060 406	551 188 530
Rémunérations d'activité	344 734 822	343 669 435	344 734 822	343 669 435
Cotisations et contributions sociales	206 712 069	204 127 124	206 712 069	204 127 124
Prestations sociales et allocations diverses	2 613 515	3 391 971	2 613 515	3 391 971
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	27 612 891	27 238 984	21 328 488	28 332 036
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	27 612 891	27 238 984	21 328 488	28 332 036
Titre 5 : Dépenses d'investissement	12 348 332	15 481 873	12 563 332	7 441 619
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 400 466	14 271 605	7 236 401	6 750 674
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	10 947 866	1 210 267	5 326 931	690 945
<b>Total</b>	<b>594 021 629</b>	<b>593 909 387</b>	<b>587 952 226</b>	<b>586 962 186</b>

**1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 27,2 M€ EN AE ET 28,3 M€ CP**

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement à :

- Des dépenses de fonctionnement général des services (13,8 M€ en AE et 13,9 M€ en CP, comprenant essentiellement des frais de stockage et de destruction des marchandises contrefaites, de poursuite et de contentieux engagés suite à des contrôles.
- Des dépenses informatiques pour 3,4 M€ en AE et 4 M€ en CP qui correspondent principalement au maintien en condition opérationnelle-(MCO) :
  - des applications dédiées à la lutte contre la fraude plus particulièrement le « SI-LCF » (Système d'Information de Lutte Contre la Fraude) et l'aide à la rédaction des actes ;
  - du système d'information aéromaritime (SIAM) ;
  - du système d'information LAPI (Lecteur Automatisé de Plaque d'Immatriculation) ;
  - du système d'information LRPDJ (Logiciel de Rédaction des Procédures de la douane Judiciaire) utilisé par l'ONAF (Office National Anti-Fraude).

Les autres dépenses informatiques réalisées en 2024 sur l'action 01 portent sur le cadrage du programme de refonte du système d'information de lutte contre la fraude et l'appui technique sur le nouveau système de gestion des actes (formulaires permettant d'accélérer la mise en œuvre de l'application Redactes).

- Des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens techniques de surveillance (10 M€ en AE et 10,4 M€ en CP) pour l'acquisition et à l'entretien de matériels et d'équipements dédiés à la surveillance terrestre : habillement, armement, matériel de détection.

**2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 15,5 M€ EN AE ET 7,4 M€ CP**

Les crédits d'investissement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement à :

- Des dépenses informatiques pour 1,3 M€ et 0,7 M€ qui correspondent à l'acquisition d'un progiciel pour plus de 8000 agents de la surveillance visant à faciliter la rédaction des actes en phase de contrôle et de contentieux, la modernisation de l'outil de répartition des saisies contentieuses, et à l'évolution communautaire du Système d'Information Aéro-Maritime -SIAM.

- Des dépenses relatives aux moyens techniques de surveillance pour 14,2 M€ en AE et 6,7 M€ en CP consacrés principalement au renforcement des capacités de contrôle de la DGDDI, via l'acquisition de 10 camionnettes équipées d'un système de scanner à rayons X, destinées à équiper les principales plates-formes portuaires françaises, et de lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation (LAPI) pour le ciblage et la sécurisation des contrôles.

## ACTION

### 03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709	90 785 666	<b>212 787 375</b>	122 001 709	52 488 320	<b>174 490 029</b>
	121 369 334	67 524 351	<b>188 893 686</b>	121 369 334	34 816 056	<b>156 185 390</b>

L'action retrace la contribution de la DGDDI à la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales et communautaires, à la sécurisation des flux de marchandises et aux contrôles de sûreté. En matière de sûreté, la DGDDI exerce l'ensemble des contrôles de sûreté sur les passagers, les véhicules de tourisme, les poids lourds et le fret empruntant le tunnel sous la Manche. Elle audite et supervise les opérateurs privés chargés de la sûreté du fret aérien.

La Douane exerce la mission de garde-frontières sur les 77 points de passage frontaliers (PPF) dont elle a la responsabilité. Cette mission, fondée sur l'application du code frontières Schengen, consiste à vérifier que les personnes, leurs moyens de transport et les objets en leur possession, peuvent être autorisés à entrer sur le territoire des États membres ou à le quitter. Le Parlement européen et le Conseil ont adopté une série de règlements visant à renforcer et à moderniser le contrôle migratoire aux frontières extérieures. Ces règlements se sont traduits par la mise en service opérationnel de systèmes d'information (EES et ETIAS), déployés sur l'ensemble des points de passage frontaliers à partir du printemps 2023. Par ailleurs, avec le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen, la mission de garde-frontières s'exerce également aux points de passage autorisés (PPA) des frontières intérieures intra-Schengen. La douane tient 69 des 190 PPA terrestres.

En mer, la direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD) met en œuvre un dispositif aéronaval dans le cadre de missions de surveillance générale et de contrôle des navires. Ce dispositif participe également à la réalisation des autres missions de l'action de l'État en mer (police des pêches, détection de pollutions du milieu marin, sauvetage et d'assistance en mer). La DNGCD est par ailleurs associée au dispositif de sûreté maritime et de lutte contre le terrorisme maritime et participe aux opérations de contrôle de l'immigration menées sous l'égide de l'agence européenne FRONTEX.

#### Effectifs

A+	38
A	348
B	605
C	397
<b>Total</b>	<b>1388</b>

Les effectifs correspondent aux services de pilotage opérationnel des contrôles, des brigades de surveillance maritime, aéroterrestre et aéromaritime et à une partie des brigades de surveillance terrestre (brigades de surveillance intérieures - BSI).

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	122 001 709	121 369 334	122 001 709	121 369 334
Rémunérations d'activité	75 909 119	75 674 526	75 909 119	75 674 526
Cotisations et contributions sociales	45 517 105	44 947 911	45 517 105	44 947 911
Prestations sociales et allocations diverses	575 485	746 897	575 485	746 897
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	64 102 312	67 199 478	29 936 767	34 511 348
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	64 102 312	67 199 478	29 936 767	34 511 348
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 683 354	324 873	22 551 553	304 708
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	26 683 354	385 184	22 551 553	252 191
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-60 311		52 517
<b>Total</b>	<b>212 787 375</b>	<b>188 893 686</b>	<b>174 490 029</b>	<b>156 185 390</b>

### **1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 67,2 M€ EN AE ET 34,5 M€ CP**

Dans le domaine naval, les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 3 correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement naval (hors carburant) ont représenté 9,9 M€ d'AE et 7,9 M€ de CP, marquées par la prise en charge d'actions correctrices non prévisibles indispensables au maintien de la disponibilité opérationnelle de la flotte.
- l'acquisition d'équipements modernisés au bénéfice de 3 moyens navals aux Antilles 0,7Me en AE et en CP) afin de répondre à l'impératif d'adaptation aux enjeux de la lutte contre les trafics de stupéfiants dans l'arc caribéen ;

Le déploiement d'outils d'intelligence artificielle permettant notamment de développer la surveillance satellitaire et l'analyse de comportements de navires (11 M€ en AE et en CP).

Dans le domaine aérien, l'année 2024 est caractérisée par :

- Les dépenses de fonctionnement la flotte aérienne (48,6 M€ en AE et 14,4 M€ en CP) marquées par l'engagement du nouveau marché de maintien en condition opérationnelle (MCO) des avions Beechcraft de la douane ;
- la modernisation de la flotte aérienne avec le traitement d'obsolescences sur les avions (2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP).
- les paiements au titre du contrat d'achat d'heures de vol de l'hélicoptère H160 (5,2 M€ en CP)
- les dépenses de pilotage de MCO et de développement d'AMASYS pour 0,3 M€ en AE et en CP (logiciel de maintien de navigabilité aérienne, commun à trois forces de sécurité dont la douane).

Par ailleurs les dépenses de carburant naval et aérien se sont élevées à 4,5 M€ en AE et en CP.

## **2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,3 M€ EN AE ET 0,3 M€ CP**

Les crédits d'investissement correspondent à l'acquisition d'un drone pour les Antilles.

L'écart entre la prévision du PAP et la réalisation s'explique notamment par le décalage en 2026 de l'acquisition d'une vedette rendu nécessaire pour couvrir les mesures de régulation budgétaire en cours de gestion (annulation de 29 M€ en AE et 20 M€ en CP). D'autre part, plusieurs projets rattachés à des crédits d'investissement dans le PAP ont été imputés en gestion sur des dépenses de fonctionnement (traitement de l'obsolescence des avions, achat d'heures de vol de l'hélicoptère des Antilles).

## **ACTION**

### **04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130	6 716 000	<b>245 996 130</b>	239 280 130	7 500 000	<b>246 780 130</b>
	238 039 863	13 980 514	<b>252 020 377</b>	238 039 863	12 516 872	<b>250 556 736</b>

Cette action représente l'activité de dédouanement des marchandises importées et exportées pour soutenir l'activité et la compétitivité des entreprises à l'international. Elle est menée par le réseau des bureaux de douane.

L'action s'inscrit dans un mouvement encouragé par de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et, surtout, par l'Union européenne avec le programme « e-customs » de douanes sans papier. Elle comprend la personnalisation des prestations offertes (statut d'opérateur économique agréé, mission dédiée aux « grands comptes », entretiens-conseils avec les PME), une démarche qualité volontariste (constitution d'un guichet unique national dans lequel la douane devient l'interlocuteur unique pour l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives liées au passage de la frontière) et des méthodes de travail renouvelées (recours à l'audit, à l'analyse de risque et au ciblage pour mieux sélectionner les contrôles).

#### **Effectifs**

A+	81
A	746
B	1297

C	850
<b>Total</b>	<b>2973</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	239 280 130	238 039 863	239 280 130	238 039 863
Rémunérations d'activité	148 879 422	148 419 317	148 879 422	148 419 317
Cotisations et contributions sociales	89 272 018	88 155 667	89 272 018	88 155 667
Prestations sociales et allocations diverses	1 128 690	1 464 879	1 128 690	1 464 879
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 541 000	5 797 738	2 800 000	5 483 604
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 541 000	5 797 738	2 800 000	5 483 604
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 175 000	8 182 775	4 700 000	7 033 268
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		445 915		234 650
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 175 000	7 736 860	4 700 000	6 798 618
<b>Total</b>	<b>245 996 130</b>	<b>252 020 377</b>	<b>246 780 130</b>	<b>250 556 736</b>

**1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5,8 M€ EN AE ET 5,5 M€ CP**

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 4 correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- **le maintien en condition opérationnelle** des applications informatiques, en particulier :

- DELTA H7 qui est un service en ligne pour déclarer les envois de marchandises de faible valeur dans le cadre du paquet TVA e-commerce, Il offre une très haute disponibilité et une plus grande fluidité du dédouanement ;
- DELTA X (import/export) qui est un service en ligne à destination des opérateurs du commerce international. Il permet le dédouanement des envois de fret express et postal en prenant en compte la particularité de leurs flux logistiques ;
- DELTA T qui est un service en ligne pour gérer les déclarations de transit depuis le dépôt et le bon à enlever jusqu'à la notification d'arrivée ;
- SI BREXIT qui offre une interface informatique afin d'assurer l'échange d'informations entre les transporteurs offrant des liaisons en provenance de/vers le Royaume-Uni (compagnies de ferry et tunnel) et les applications douanières ;

- FRANCE SESAME, en production depuis 2022 qui offre un point de contact unique (numérique et physique) lors du passage frontière portuaire ;
- SOPRANO qui est un service en ligne de gestion des demandes d'autorisations douanières ;
- ICS (Import Control System) qui est un service en ligne visant à sécuriser les flux du commerce international à l'importation ;
- ANTES, le service en ligne visant à dématérialiser les formalités avant-dédouanement liées à la présentation des marchandises et à la gestion du dépôt temporaire ;

- le cadrage, l'appui au pilotage, à la la réception et au déploiement des projets (Delta T, Delta Import, Delta Export, Guichet unique numérique, SI statistique, Soprano) dont certains d'entre eux doivent respecter le calendrier du programme communautaire de mise en œuvre du Code des Douanes de l'Union.

## **2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 8,1 M€ EN AE ET 7,0 M€ CP**

Les crédits d'investissement correspondent aux opérations suivantes :

- les évolutions informatiques dans le cadre du Multi Annual Strategic Plan (MASP) visant à finaliser la dématérialisation et la gestion électronique de l'ensemble des procédures douanières dans un environnement interopérable ;
- la refonte du dédouanement à l'import et à l'export, avec le déploiement de Delta Import fin 2024 et le développement du dispositif export (Delta-Export et SDS – Suivi des Déclarations de Sortie) pour un déploiement fin 2025 ;
- le déploiement puis la consolidation fonctionnelle sur la partie notifications d'arrivée de l'ANTES, service en ligne pour dématérialiser les formalités douanières à l'importation ;
- dans le cadre de Delta-T, la finalisation et le déploiement de la phase 5 du système communautaire de transit NCTS, application qui gère les déclarations de transit ;
- dans le cadre du déploiement progressif de la nouvelle version de ICS2 (Import Control System v2), l'extension au vecteur maritime, ;
- la poursuite du projet d'extension au niveau communautaire (Certex F-GAS et CHED) du Guichet Unique Numérique pour la gestion dématérialisée des Documents d'Ordre Public (GUN eDOP), fluidifiant les contrôles documentaires dans le dédouanement ;
- les évolutions fonctionnelles de l'application France SESAME au bénéfice opérationnel de la direction générale de l'alimentation (DGAL).

## **ACTION**

### **05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722	10 712 124	<b>132 107 846</b>	121 395 722	11 344 653	<b>132 740 375</b>
	120 766 488	6 911 107	<b>127 677 595</b>	120 766 488	6 850 629	<b>127 617 117</b>

Cette action a pour finalité la perception des droits et taxes confiées à la DGDDI. Elle perçoit aujourd'hui la fiscalité sur les produits énergétiques, les tabacs et les alcools. A travers la gestion des contributions indirectes, elle poursuit une mission de régulation des filières économiques de la viticulture, du tabac et des produits pétroliers en faisant respecter les règles de production, de stockage, de circulation et de commercialisation de ces produits.

Les lois de finances 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 ont acté les transferts de plusieurs fiscalités, ainsi que des amendes, de la DGDDI vers la direction générale des Finances publiques (DGFIP) et la direction des Affaires maritimes (DAM), selon un calendrier établi jusqu'en 2025.

Les premiers transferts (dont certains encore en cours) regroupent notamment les taxes sur les boissons non alcooliques, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la TVA sur les produits pétroliers, les taxes intérieures de consommation (TIC) portant sur l'électricité, le gaz et le charbon, ainsi que le recouvrement des droits de navigation.

En 2024, l'action 05 supporte un transfert au profit de la DGFIP de -52 ETPT au titre de la gestion et du recouvrement des amendes.

### Effectifs

A+	37
A	343
B	595
C	390
<b>Total</b>	<b>1365</b>

### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>121 395 722</b>	<b>120 766 488</b>	<b>121 395 722</b>	<b>120 766 488</b>
Rémunérations d'activité	77 547 310	75 298 647	77 547 310	75 298 647
Cotisations et contributions sociales	43 260 508	44 724 653	43 260 508	44 724 653
Prestations sociales et allocations diverses	587 904	743 188	587 904	743 188
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 385 000</b>	<b>1 825 838</b>	<b>5 097 240</b>	<b>1 699 278</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 385 000	1 825 838	5 097 240	1 699 278
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	<b>580 000</b>	<b>1 535 495</b>	<b>500 000</b>	<b>1 601 578</b>
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	580 000	1 535 495	500 000	1 601 578
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>5 747 124</b>	<b>3 549 773</b>	<b>5 747 413</b>	<b>3 549 773</b>
Transferts aux ménages	5 747 124	3 549 773	5 747 413	3 549 773
<b>Total</b>	<b>132 107 846</b>	<b>127 677 595</b>	<b>132 740 375</b>	<b>127 617 117</b>



### **1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1,8 M€ en AE et 1,7 M€ en CP**

Ces crédits ont permis le financement du maintien en condition opérationnelle des applications suivantes :

- GAMMA : Gestion des Mouvements de Marchandises soumises à Accises ;
- ISOPE : gestion de la TICPE ;
- SI Recette : applications de paiement dématérialisé (télépaiement) ;
- GECO : application de commande des effets de l'habillement et des accessoires de l'armement pour les agents de la surveillance ;
- PABLO : dispositif de gestion dématérialisée de la détaxe TVA à l'export pour les voyageurs.

### **2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1,5 M€ en AE et 1,6 M€ en CP**

Les crédits d'investissement de l'action 5 ont permis de financer :

- le déploiement du nouveau socle technique pour l'application Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises (GAMMA2), réservé aux droits acquittés ;
- les transferts de missions fiscales à la DGFIP avec des évolutions sur le dispositif de transfert des liquidations issues de l'application CIEL (contributions Indirectes) ;
- les améliorations de l'outil de gestion de l'habillement (GECO).

### **3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 3,5 M€ EN AE ET EN CP**

Les dépenses d'intervention concernent les aides versées aux ménages via le dispositif des secours financiers.

Les montants versés en 2024 s'élèvent à 3,5 M€ en AE et CP. Ils correspondent à la prise en charge de 2 353 titulaires, soit un montant moyen annuel de 1 531 € par bénéficiaire, pour des aides qui s'échelonnent de 4 € à 2 287 €.

L'écart par rapport à la prévision du PAP 2024 s'explique principalement par la diminution du nombre de bénéficiaires pris en charge (398 bénéficiaires de moins par rapport à l'exercice 2023).

## **ACTION**

### **06 – Soutien des services opérationnels**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000	192 495 672	<b>478 514 672</b>	286 019 000	210 340 093	<b>496 359 093</b>
	284 536 340	197 348 001	<b>481 884 340</b>	284 536 340	212 794 855	<b>497 331 195</b>

Cette action regroupe les services dont les activités de soutien permettent l'exercice des missions opérationnelles. Le périmètre de l'action correspond aux fonctions d'état-major et de pilotage des services (commandement et secrétariat général des directions territoriales, services de l'administration centrale), à la gestion des ressources humaines (y compris la formation professionnelle) et des moyens budgétaires, informatiques et immobiliers.

## **Effectifs**

A	788
B	1369
C	897
<b>Total</b>	<b>3139</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	<b>286 019 000</b>	<b>284 536 340</b>	<b>286 019 000</b>	<b>284 536 340</b>
Rémunérations d'activité	177 568 231	177 410 237	177 568 231	177 410 237
Cotisations et contributions sociales	107 104 583	105 375 218	107 104 583	105 375 218
Prestations sociales et allocations diverses	1 346 186	1 750 885	1 346 186	1 750 885
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	<b>162 328 522</b>	<b>166 237 931</b>	<b>172 931 027</b>	<b>182 006 258</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	162 328 522	166 237 855	172 931 027	182 006 183
Subventions pour charges de service public		75		75
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	<b>28 309 596</b>	<b>25 178 768</b>	<b>35 551 354</b>	<b>24 917 275</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	21 800 140	18 713 640	30 106 613	18 562 930
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 509 456	6 465 128	5 444 741	6 354 345
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>1 857 554</b>	<b>5 931 302</b>	<b>1 857 712</b>	<b>5 871 322</b>
Transferts aux autres collectivités	1 857 554	5 931 302	1 857 712	5 871 322
<b>Total</b>	<b>478 514 672</b>	<b>481 884 340</b>	<b>496 359 093</b>	<b>497 331 195</b>

**1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 166,3 M€ en AE et 182,1 M€ en CP****A) Immobilier : 45,8 M€ en AE et 60,4 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement dans le domaine immobilier sont réparties comme suit :

- acquisitions et constructions : 0,2 M€ en AE et 0,3 en CP ;
- travaux structurants : 2,1 M€ en AE et 2,2 en CP ;
- entretien lourd : 0,9 M€ en AE et 1,1 en CP ;

- autres dépenses de l'immobilier (entretien, nettoyage, maintenance, charges) : 25,6 M€ en AE et 24,6 M€ en CP ;
- énergie et fluides : 2,4 M€ en AE et 9,5 M€ en CP ;
- loyers non budgétaires : 14,6 M€ en AE et 22,7 M€ en CP.

## **B) Informatique : 41,8 M€ en AE et 43,4 M€ en CP**

Ces crédits regroupent :

- le fonctionnement de l'environnement numérique de travail des agents, les frais de téléphonie, les abonnements réseaux, les services d'infrastructures et les logiciels ;
- le maintien en condition opérationnelle des applications transverses (portails, référentiels, services transverses et la chaîne statistique) ;
- le maintien en condition opérationnelle du lac de données dans le cadre des travaux sur la valorisation des données, l'accompagnement au pilotage du programme de valorisation des données et la mise en œuvre de nouveaux cas d'usage qui permettent de simplifier le quotidien des agents ;
- les dépenses relatives à la mise en place de la stratégie 100 % scanning dans le cadre du projet DNI (Détection Non Intrusive) qui vise à déployer des scanners équipés d'intelligence artificielle afin de cibler les colis suspects sur les sites de tri postaux ;
- le maintien en condition opérationnelle des applications transverses et des infrastructures techniques des datacenters (serveur, stockage et réseau) ;
- le fonctionnement de la messagerie (progiciel en douane) ;
- le maintien en condition opérationnelle et en condition de sécurité du poste de travail ;
- les abonnements téléphoniques pour la téléphonie mobile (outil de gestion de flotte, antivirus, forfaits) ;
- les abonnements satellitaires qui assurent le bon fonctionnement des infrastructures techniques sur les moyens nautiques de la garde cote ;
- le maintien en condition opérationnelle de la solution AGNET (application de communication longue portée et sécurisée sur smartphone) ;
- le sac à dos numérique de l'agent (outils collaboratifs, audio conférence, web conférence...);
- les abonnements au réseau RIE.

## **C) Fonctionnement des services : 78,7 M€ en AE et 78,3 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement des services sont réparties comme suit :

- 31,1 M€ en AE et 30,9 M€ en CP pour le fonctionnement des services, selon la décomposition suivante :
  - les subventions de fonctionnement aux associations (7,6 M€ en AE et en CP) ;
  - les prestations de service (2,2 M€ en AE et 2,0 M€ en CP) ;
  - les frais de changement de résidence (1,9 M€ en AE et en CP) ;
  - les achats de fournitures diverses (1,6 M€ en AE et 1,7 M€ en CP) ;
  - les frais d'indemnités, dommages, intérêts et pénalités (5,1 M€ en AE et 5,0 M€ en CP) ;
  - d'autres dépenses de fonctionnement courant des services (fournitures, impressions, communication, etc.) pour 12,7 M€ en AE et en CP ;
- 11,4 M€ en AE et 11,3 M€ en CP pour la formation des agents ;
- 2,4 M€ en AE et 2,5 M€ en CP dédiés à l'affranchissement et aux frais postaux ;
- 23,1 M€ en AE et 23,0 M€ en CP pour les frais de déplacement des agents ;
- 9,6 M€ en AE et en CP pour le parc automobile (entretien, réparation, carburant, péage) ;
- 0,7 M€ en AE et en CP de frais de poursuites et de contentieux ;
- 0,3 M€ en AE et en CP concernant diverses dépenses d'entretien et de réparation.

**2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 25,2 M€ en AE et 24,9 M€ en CP****A) Immobilier : 7,3 M€ en AE et 8,3 M€ en CP**

Ces dépenses concernent principalement les opérations immobilières suivantes :

- la construction d'un immeuble neuf pour l'installation d'une nouvelle brigade à l'aéroport de Beauvais-Tillé ;
- les travaux préliminaires à la rénovation des futurs locaux de la nouvelle brigade de Fleury-les-Aubrais ;
- le relogement de la BSI d'Avignon à Montfavet ;
- la densification du bâtiment de la direction interrégionale de la mer (DIRM) du Havre pour les services douaniers ;
- l'adaptation des espaces de la DNSCE dans le cadre du projet d'extension du datacenter de Toulouse ;
- les prestations intellectuelles du futur chantier de relogement de la BSI de Nogent/Oise à Senlis ;
- les études préliminaires de rénovation de l'Hôtel des Douanes d'Aix-en-Provence ;
- la rénovation du site douanier de la Cité de l'air à Faa'a en Polynésie ;
- la remise aux normes et la modernisation du Musée national de la Douane à Bordeaux ;
- la réhabilitation de la DI d'Occitanie à Montpellier ;
- le réaménagement des locaux à Angers ;
- la rénovation de la DR Paris-Est à Torcy ;
- la réhabilitation de la BSE de Nouméa ;
- la modernisation des espaces de l'hôtel des Douanes de Bordeaux ;
- la rénovation de l'immeuble de la DR d'Orléans et la brigade d'Arras .

Il convient de préciser que fin 2024, 13,6 M€ d'AE non consommées étaient affectées sur des tranches fonctionnelles dans le cadre de plusieurs opérations immobilières. Ces AE seront consommées à compter de 2025 selon le rythme d'avancement des travaux.

**B) Dépenses informatiques : 8,9 M€ en AE et 8,1 M€ en CP**

Ces crédits ont notamment permis de financer :

- la rénovation de l'outil de gestion de la formation SI Formation ;
- la modernisation du SI référentiel avec la mise en œuvre d'une offre API sécurisée et la sécurisation du système d'authentification notamment avec la mise en œuvre d'un système de double authentification ;
- la poursuite du projet de développement de la solution de Détection Non Intrusive (DNI) dans le cadre du projet 100 % SCANNING qui vise à équiper les plateformes de tri postaux de scanners ;
- l'achat de licences pour compléter l'offre sur la valorisation de la donnée et offrir des restitutions notamment sur la partie viticole/vinicole ;
- l'acquisition de smartphones ou de tablettes afin de poursuivre la dotation des agents qui accèdent à des applications en mobilité ;
- la modernisation des infrastructures techniques avec le déploiement de nouvelles solutions de virtualisation et l'acquisition d'infrastructures réseau et serveur qui permettent d'héberger de manière sécurisée les nouveaux projets ;
- l'acquisition d'outils et de matériels qui garantissent la sécurité du système d'information ;
- la poursuite du déploiement de l'active directory en douane avec l'acquisition de nouvelles infrastructures.

**C) Investissement automobile : 8,9 M€ en AE et 8,6 M€ en CP**

Ces crédits ont été consacrés au renouvellement du parc automobile douanier.

**3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 5,9 M€ en AE et en CP**

La subvention annuelle versée à l'établissement public administratif de la Masse des Douanes s'est élevée à 1 M€ en AE et en CP, conformément à la prévision inscrite dans le PAP 2024.

Par ailleurs, la Douane a participé au financement de plusieurs organisations internationales, principalement l'organisation mondiale des douanes (OMD), à hauteur de 0,6 M€ en AE et en CP.

Par ailleurs, les mises à disposition tardives des droits de douane au profit de l'Union européenne pour 4,3 M€ ont été contenues dans la dotation prévue en LFI 2024.

**ACTION****08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	131	59 100 000 44 824 967	59 100 000 44 825 097	131	59 100 000 39 352 765	59 100 000 39 352 896

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses d'intervention pour le soutien et la transformation du réseau des débiteurs de tabac.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		131		131
Rémunérations d'activité		1		1
Prestations sociales et allocations diverses		130		130
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		157		156
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		157		156
Titre 6 : Dépenses d'intervention	59 100 000	44 824 809	59 100 000	39 352 610
Transferts aux entreprises	59 100 000	44 824 809	59 100 000	39 352 610
<b>Total</b>	<b>59 100 000</b>	<b>44 825 097</b>	<b>59 100 000</b>	<b>39 352 896</b>

Les aides versées en 2024 aux débiteurs de tabac s'élevaient à 44,8 M€ en AE et 39,4 M€ en CP. Le montant des aides versées en 2024 est inférieur à la prévision du PAP en raison de la baisse des demandes d'aides.

A) Les aides visant à soutenir les buralistes les plus fragiles : 18,7 M€ en AE et en CP

- Le dispositif de soutien forfaitaire aux débiteurs de tabac (18,5 M€) Ce dispositif vise à accompagner financièrement les débiteurs de taille modeste (cette aide est réservée aux buralistes dont chiffre d'affaires tabac de l'année N-1 est compris entre 400 000 € et 500 000 €). Le montant de l'aide (2 500 € par an et par débiteur) est doublé pour les débiteurs situés dans une commune rurale de moins de 5 000 habitants, en zone de revitalisation rurale ou dans un quartier prioritaire de la ville.
- L'aide conjoncturelle (0,2 M€). Ce dispositif de soutien exceptionnel est prévu en cas de baisse anormale du chiffre d'affaires. Il est destiné aux buralistes dont le chiffre d'affaires tabac de l'année N-1 est compris entre 50 000 € et 400 000 € et qui ont subi une forte baisse de chiffre d'affaires sur un semestre.

B) Le fonds de transformation : 14,3 M€ en AE et 8,9 M€ en CP

Ce fonds vise à accompagner les débiteurs de tabac dans la transformation de leur commerce et la diversification de leur activité, afin de réduire la dépendance de leur modèle économique à la vente de produits du tabac.

C) Les autres aides : 12,2 M€ en AE et 12,2 M€ en CP :

Elles comprennent :

- une dotation destinée à financer l'aide à la cessation d'activité versée aux buralistes dont le point de vente n'est plus viable sur le plan économique (0,1 M€) ;
- une aide à la sécurisation des débiteurs de tabac (11,7 M€) visant à financer les travaux de sécurisation des débiteurs de tabac au moyen du remboursement forfaitaire d'un ensemble de matériels, plafonné à 10 000 € par période quinquennale.

**ACTION****09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147	20 715 000	27 337 147	6 622 147	13 387 500	20 009 647
	6 587 822	16 069 816	22 657 638	6 587 822	8 200 861	14 788 683

Cette action regroupe les travaux informatiques, l'acquisition de matériels techniques et les opérations immobilières que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) mènera dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques annoncé en mai 2023.

En effet, la DNRED étant une centrale de renseignement du MEFSIN appartenant au premier cercle de la communauté du renseignement, il importe que soit maintenu sa capacité à accéder à l'ensemble des ressources de cette communauté, puis à les traiter en toute sécurité et à les exploiter de façon optimale. Par conséquent, dans un contexte de sophistication des fraudes et d'arrivée à maturité de nouvelles technologies, la DNRED poursuivra en 2025 son plan d'investissement capacitaire engagé en 2024. Il s'agira notamment de renforcer davantage les capacités techniques du service, de développer ses outils d'enquête, et de continuer la modernisation de son parc immobilier.

Le plan de lutte contre la fraude a par ailleurs acté la création au sein de la DNRED d'une unité de renseignement fiscal (URF) pour la recherche et la prévention des fraudes fiscales les plus complexes et les plus graves. Après recrutement des effectifs en 2024, l'URF commencera à fonctionner en 2025 dans les locaux de la DNRED à Ivry.

**Effectifs**

A+	2
A	21
B	36
C	24
<b>Total</b>	<b>83</b>

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	6 622 147	6 587 822	6 622 147	6 587 822
Rémunérations d'activité	4 120 281	4 107 548	4 120 281	4 107 548
Cotisations et contributions sociales	2 470 629	2 439 734	2 470 629	2 439 734
Prestations sociales et allocations diverses	31 237	40 541	31 237	40 541
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		11 004 274		6 767 256
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		11 004 274		6 767 256
Titre 5 : Dépenses d'investissement	20 715 000	5 065 542	13 387 500	1 433 605
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	20 715 000	4 703 707	13 387 500	1 268 805
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		361 834		164 799
<b>Total</b>	<b>27 337 147</b>	<b>22 657 638</b>	<b>20 009 647</b>	<b>14 788 683</b>

**1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 11 M€ EN AE ET 6,8 M€ CP****A) IMMOBILIER : 5,4 M€ en AE et 1,2 M€ en CP**

Les crédits ont permis de créer un centre technique visant à reloger plusieurs équipes techniques spécialisées et de renforcer la résilience des infrastructures numériques de la DNRED. Ces dépenses correspondent principalement à l'engagement et aux paiements relatifs aux loyers et charges locatives.

Les crédits de fonctionnement ont également permis le financement d'études pour les sites concernés par des travaux de modernisation et de sécurisation.

**B) DIRECTION TECHNIQUE : 5,6 M€ en AE et en CP**

En matière de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les grandes catégories précédemment annoncées dans le PAP, à savoir :

- l'appui au renseignement technique (1,1 M€) avec le financement de logiciels d'exploitation et de traitement relatifs à l'investigation numérique et à la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs douaniers, au bénéfice non seulement de la DNRED mais également de toute la DGDDI, ainsi que les logiciels d'exploitation sonore et vidéo et le matériel de fonctionnement opérationnel, indispensable à l'exercice des missions.
- l'environnement numérique de travail (1,5 M€) pour la mise en œuvre et l'exécution du marché d'impression, les abonnements internet et la dotation en matériel informatique.
- le fonctionnement en matière de réseau pour la poursuite de la fiabilisation de l'infrastructure (1,6 M€) en termes de logiciels de protection, de sécurité informatique (SSI) et de capacités de traitement des données de masse. Ces dépenses de fonctionnement concernent également les logiciels nécessaires à l'exploitation du réseau, l'acquisition et la maintenance des serveurs informatiques et du matériel réseau et les abonnements liés au service de téléphonie fixe (1,1 M€).
- la valorisation de la donnée (0,3 M€) pour l'acquisition et la mise à disposition des logiciels nécessaires d'une part à l'exercice des missions et, d'autre part, la poursuite de la transformation numérique avec notamment l'urbanisation du SI et l'harmonisation des données et leur bon traitement.

**2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 5,1 M€ EN AE ET 1,4 M€ CP**



**A) IMMOBILIER : 4,4 M€ en AE et 0,9 M€ en CP**

Les crédits ont permis de financer la rénovation et la modernisation des bâtiments de la DNRED, selon trois axes :

- accroître la sécurité des emprises pour permettre le déploiement de réseaux classifiés dans l'ensemble des implantations de la DNRED ;
- adapter les locaux aux activités qui revêtent une sensibilité technique particulière, ainsi que les mettre aux normes au regard des prescriptions de santé et de sécurité au travail ;
- réaménager les espaces pour décroisonner les différentes spécialités métiers de la DNRED et favoriser le travail collaboratif et l'exploitation croisée du renseignement.

La mise en œuvre de ces axes s'est traduite par des travaux de relogement et de sécurisation sur un site et d'aménagement et de sécurisation sur deux nouveaux sites créés en 2024 (7,6 M€ affectés sur tranches fonctionnelles dont 4,4 M€ en AE engagées et 0,9 M€ en CP consommés).

**B) DIRECTION TECHNIQUE : 0,7 M€ et 0,5 M€ en CP**

Les dépenses d'immobilisation en matière de Réseau (0,5 M€) concernent la poursuite de la modernisation technique de l'infrastructure et l'augmentation du niveau général de stabilité et de résilience du réseau, avec un volet d'investissement particulier s'agissant du stockage et du traitement de la donnée. Les crédits engagés portent sur l'acquisition, la maintenance et l'évolution de matériels et logiciels d'infrastructures (stockage, équipements de sauvegarde, serveurs, équipements réseaux, licences, etc).

En complément, une partie de l'investissement concerne l'appui au renseignement technique, et plus particulièrement l'acquisition de matériels opérationnels de captation et de traitement de la donnée, notamment des équipements de surveillance technique (à hauteur de 0,2 M€).

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Universités et assimilés (P150)</b>					<b>66 690</b>	<b>40 000</b>
Transferts					66 690	40 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>					<b>16 600</b>	<b>11 620</b>
Transferts					16 600	11 620
<b>Total</b>					<b>83 290</b>	<b>51 620</b>
Total des transferts					83 290	51 620

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.